INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No résolution ou annotation

19 août 1991

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, lundi le 19 août mil neuf cent quatre-vingt-onze (19 août 1991), à laquelle étaient: mesdames et messieurs les conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présent, monsieur Pierre Delage, secrétaire-trésorier

**8611-08-1991** **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

**8612-08-1991** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 9.9 Bélanger Sauvé, avocats mandat dans dossier: Claude Champs. 10.14 M. Camille Fafard: demande de dérogation mineure. 10.15 Demande d'un comptoir de service de la banque Nationale du Canada: M. Yves Vadnais. 10.16 Remboursement entrée privée: M. Guy Labelle

Adoptée à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 19 AOÛT 1991**

**1.- Prière.**
**2.- Présences.**
**3.- Ouverture de l'assemblée.**
**5.- Adoption de l'ordre du jour.**
**6.- Appels d'offres et soumissions:**

6. 1 Soumissions: carte de la municipalité.

**7.- Correspondance:**

7. 1 Centre de jour de Labelle: utilisation du pavillon du parc du Centenaire pour des cours.
7. 2 Cadets de l'Air Rivière Rouge: demande de don.

**8.- Rapports des départements.**

8. 1 Bibliothèque.
8. 2 Service d'incendie.
8. 3 Travaux publics.
8. 4 Responsable du Parc du Centenaire.
8. 5 Responsable des Parcs.
8. 6 Responsable des activités de loisir.
8. 7 Responsable de la piscine.

**9.- Affaires en cours:**

9. 1 Contrat d'entretien des chemins d'hiver.
9. 2 Contrat d'entretien des chemins d'hiver au lac de la Sucrerie.
9. 3 MRCL: Réglementation sur les zones inondables Re étangs aérés.
9. 4 M. Stéphane Charbonneau:horaire d'hiver.
9. 5 Plan pour la cuisine au garage municipal.
9. 6 M. Daniel Villeneuve: utilisation des terrains de tennis.
9. 7 Club de Tir à l'Arc Labelle:.location du gymnase.
9. 8 Demande de prix: estimé d'honoraire pour plan de propriété sur les rues Allard et du Pont.
9. 9 Bélanger Sauvé, avocats mandat dans dossier: Claude Champs.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

No de résolution ou annotation

**10.- Affaires nouvelles:**

10. 1 M. Marc Dumais: achat du lot 22, rang D,Labelle.
10. 2 M. Jean Labelle: Demande de descente de bateau au Lac Gervais.
10. 3 M.Conrad Dumont: Plainte concernant les installations du parc du Centenaire.
10. 4 M. Fabien Brassard: construction de clôture sur le chemin du lac Baptiste.
10. 5 C.C.U.: recommandation concernant la taxe pour fins de parc et terrains de jeux.
10. 6 M. Marcel Duquette: ratification d'engagement.
10. 7 M. Sébastien Neault: offre de services.
10. 8 M. Roger Sigouin: coût pour cours d'aquaforme.
10. 9 M. Roger Sigouin: coût à la piscine pour les personnes du 3e âge.
10.10 M. Daniel Villeneuve: demande d'autorisation pour une activité spéciale le 30 août 1991.
10.11 Utilisation du gymnase 12 mois par année.
10.12 Programme AIDA: demande d'aide financière pour travaux d'aqueduc à la conduite d'amenée sur la rue du Moulin.
10.13 Installation de fluorescents dans la salle communautaire de l'hôtel de ville.
10.14 M. Camille Fafard: demande de dérogation mineure.
10.15 Demande d'un comptoir de service de la banque Nationale du Canada: M. Yves Vadnais.
10.16 Remboursement entrée privée: M. Guy Labelle

**11.- Règlements et avis de motion:**

11.1 Avis de motion: règlement d'emprunt: conduite d'amenée d'eau sur la rue du Moulin.
11 2 Avis de motion: règlement d'emprunt: branchements à l'égout suite aux travaux d'assainissement des eaux.
11 3 Avis de motion: règlement d'emprunt pour amélioration diverses dans suite aux travaux d'assainissement des eaux.

**12.- Divers:**

12. 1 Décès

**13.- Affaires du secrétaire-trésorier:**

13. 1 Approbation des comptes et salaires.
13. 2 M. Noel Millette:transport de la pompe incendie.
13. 3 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement #103-1.
13. 4 Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement concernant le règlement #105-1.

**13.- Tour de table.**

**14.- Questions de l'auditoire.**

**15.- Ajournement ou levée de l'assemblée**

**8613-08-1991** **SOUMISSIONS: CARTE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandés pour l'impression de cartes touristique de la Municipalité;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, à savoir:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

| | Incluant vente espaces publicitaires (toutes taxes applicables incluses) | Excluant vente espaces publicitaires (toutes taxes applicables incluses) |
|---|---|---|
| **L'imprimeur de la Vallée de la Rouge** | | |
| 5 000 copies | 5,700.00$ | 9,822.60$ |
| 10 000 copies | 7,000.00$ | 11,556.00$ |
| 15 000 copies | 8,200.00$ | 13,867.20$ |
| Délai de livraison | 31 octobre 91 | 15 jours ouvrable après réception de tous nos documents |
| **Imprimerie L'Artographe** | | |
| 5 000 copies | ---------- | 11,190.83$ |
| 10 000 copies | ---------- | 13,258.20$ |
| 15 000 copies | ---------- | 15,279.34$ |
| Délai de livraison | | (4 semaines) voir feuilles détaillées |
| **Imprimerie Léonard Inc.** | | |
| 5 000 copies | ---------- | 10,221.28$ |
| 10 000 copies | ---------- | 12,180.02$ |
| 15 000 copies | ---------- | 14,011.65$ |
| Délai de livraison | | 20 jours ouvrables |

il est

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter l'ouverture des soumissions reçues et d'en reporter l'étude à la soirée d'information du 26 août 1991.

Adoptée à l'unanimité

**8614-08-1991** **CENTRE DE JOUR DE LABELLE: UTILISATION DU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE POUR DES COURS**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu.de louer la salle du pavillon du parc du Centenaire au Centre de jour de Labelle, au soin de madame Martine Piché, les jeudis 12, 19 et 26 septembre ainsi que les 3, 10, 17, 24 et 31 octobre de 9h 00 à 11h 30.

Le coût de la location sera de dix dollars par cours.

Adoptée à l'unanimité

**8615-08-1991** **CADETS DE L'AIR RIVIERE ROUGE: DEMANDE DE DON**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de verser la somme de vingt-cinq dollars (25,00$) au cadets de l'air , escadron 883 de la rivière Rouge représentant notre don pour l'année 1991.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

8616-08-1991 ou annotation

**MONSIEUR DORIS NADON: CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a été faite à l'assemblée du 5 août dernier sous la résolution numéro 8579-08-1991, après étude et considération, il est

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'octroyer à monsieur Doris Nadon, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins et rues de la municipalité de Labelle, conformément au cahier des charges générales. La longueur approximative de 69,66 kilomètres est sujette à rajustement annuel.

La soumission de monsieur Doris Nadon, 1 pouce étant:

| | | |
|---|---|---|
| 1991-1992 | 1,490.72$/km | 103,843.55$ |
| 1992-1993 | 1,548.50$/km | 107,868.51$ |
| 1993-1994 | 1,606.28$/km | 111,893.46$ |

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

8617-08-1991

**M. NORMAND DAGENAIS: CONTRAT DE DÉNEIGEMENT (LAC DE LA SUCRERIE)**

ATTENDU que l'ouverture des soumissions a été faite à l'assemblée du 5 août dernier sous la résolution numéro 8580-08-1991, après étude et considération, il est

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'octroyer à monsieur Normand Dagenais, 1438, route 323, St-Rémi-d'Amherst,dont la soumission est conforme, le contrat de déneigement et d'entretien d'hiver des chemins du lac de la Sucrerie incluant le déneigement et le sablage de l'entrée de la caserne incendie au lac de la Sucrerie, conformément au cahier des charges générales. La longueur approximative de 6,76 kilomètres est sujette à rajustement annuel.

La soumission de monsieur Normand Dagenais, 2 pouces étant:

| | | |
|---|---|---|
| 1991-1992 | 909.50$/km | 6,148.22$ |
| 1992-1993 | 963.00$/km | 6,509.88$ |
| 1993-1994 | 1,015.50$/km | 6,871.54$ |

Que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

8618-08-1991

**M. STÉPHANE CHARBONNEAU: HORAIRE D'HIVER ET D'ÉTÉ**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'amender la résolution 3431-05-1991 qui devrait se lire comme suit:

que les heures de travail de monsieur Stéphane Charbonneau, inspecteur municipal en environnement, seront de 8h 00 à 17h 00 à compter du premier lundi de mai jusqu'au dernier vendredi d'octobre, et de 8h 30 à l6h 30 du premier lundi de novembre jusqu'au dernier vendredi d'avril de chaque année.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Note ou annotation

**8619-08-1991** **PLAN POUR LA CUISINE AU GARAGE MUNICIPAL**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter que les travaux soient réalisés selon les plans fournis.

Adoptée à l'unanimité

**8620-08-1991** **MONSIEUR DANIEL VILLENEUVE: RECOMMANDATION POUR L'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de reporter à une prochaine session pour considération, la recommandation de monsieur Daniel Villeneuve concernant l'utilisation des terrains de tennis.

Adoptée à l'unanimité

**8621-08-1991** **CLUB DE TIR A L'ARC LABELLE: LOCATION DU GYMNASE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de louer le gymnase du centre communautaire au Club de tir à l'arc de Labelle de 19h 00 à 23h 00 tous les vendredis de décembre 1991 à avril 1992 inclusivement.

Le tarif de location sera de trente-cinq dollars (35.00$) par mois.

Adoptée à l'unanimité

**8622-08-1991** **DEMANDE DE PRIX: ESTIMÉ D'HONORAIRES POUR PLAN DE PROPRIÉTÉ SUR LES RUES ALLARD ET DU PONT**

ATTENDU QUE le soumissionnaire retenue suivant la résolution numéro 3418-05-1991, Christian Murray, n'est pas en mesure d'effectuer les travaux tel que requis;

ATTENDU QUE le conseil souhaite modifier les conditions du cahier de charges;

il est

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'apporter les modifications au cahier de charges et de faire un nouvel appel d'offre concernant l'arpentage des rues du Pont et Allard.

Adoptée à l'unanimité

**8623-08-1991** **BÉLANGER, SAUVÉ, AVOCATS, MANDAT DANS DOSSIER CLAUDE CHAMPS**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de mandater l'étude Bélanger, Sauvé, avocats, pour aller en appel de la décision rendue le 1ier août 1991 par l'honorable juge Louis-Philippe Landry de la Cour supérieure dans le dossier Claude Champs.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

**8624-08-1991** ou annotation

**M. MARC DUMAIS: DEMANDE ACHAT DU LOT 22, RANG D, LABELLE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour considération et rapport au conseil municipal lors d'une prochaine session, la demande de monsieur Marc Dumais concernant l'achat du lot 22, rang D, Labelle.

Adoptée à l'unanimité

**8625-08-1991**

**M. JEAN LABELLE: DEMANDE DE DESCENTE DE BATEAUX AU LAC GERVAIS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de reporter à une prochaine soirée d'information, pour étude et considération, la demande de monsieur Jean Labelle concernant une descente de bateaux au lac Gervais.

Adoptée à l'unanimité

**8626-08-1991**

**M. CONRAD DUMONT: PLAINTE CONCERNANT LES INSTALLATIONS DU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de reporter à une prochaine soirée d'information, pour étude et considération, la plainte de monsieur Conrad Dumont concernant les installations du parc du Centenaire.

Adoptée à l'unanimité

**8627-08-1991**

**M. FABIEN BRASSARD: CONSTRUCTION DE CLOTURE SUR LE CHEMIN DU LAC BAPTISTE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'acheter trois rouleaux de fil barbelé à deux brins et 30 livres de crampes pour réparer la clôture qui longe le chemin du Lac-Baptiste et qui est située en bordure des parties de lot 9C et 10C, rang A, canton Joly. Le secrétaire-trésorier devra identifier le propriétaire de la clôture à partie des titres de propriété ou de tout autre écrit. Le cas échéant il transmettra au propriétaire la facture du matériel acheté pour réparer la clôture.

Adoptée à l'unanimité

**8628-08-1991**

**TAXE POUR FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX**

ATTENDU QU'en vertu de notre présent règlement d'urbanisme la taxe pour fin de parcs et terrains de jeux doit être chargée pour toutes les opérations cadastrales,

ATTENDU QUE la jurisprudence (Les cahiers Vol. 13 no. 3, juillet 1990) précise qu'une corporation municipale ne peut aller chercher de revenus en taxe de lotissement si le lotissement ne vise qu'à obtenir un numéro distinctif au lot, c'est-à-dire s'il n'y pas de morcellement ou de division volontaire du terrain en lots,

abrogée par res. 160.07.97

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

il est

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de permettre à l'inspecteur de charger la dite taxe uniquement lorsqu'il y a opération cadastrale qui subdivise un terrain c'est-à-dire s'il y a agrandissement ou diminution volontaire de la superficie et ce pour tous les terrains, à l'exclusion des terrains définis par tenants et aboutissants décrits par un ou plusieurs actes enregistrés avant le 2 avril 1984, c'est-à-dire, le jour précédant celui de l'entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Laurentides, il faut se référer aux articles 256.1, 256.2 et 256.3 de la L.A.U..

Adoptée à l'unanimité

**8629-08-1991** **TAXES POUR FIN DE PARC ET TERRAIN DE JEUX**

PROPOSÉ par le maire Robert Nantel
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de vérifier si l'application de la résolution 8630-08-1991 a un effet rétroactif.

Adoptée à l'unanimité

**8630-08-1991** **MONSIEUR MARCEL DUQUETTE: RATIFICATION D'ENGAGEMENT**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de ratifier l'engagement de monsieur Marcel Duquette à compter du 23 juin 1991 pour une période de 26 semaines, comme journalier dans le cadre du programme de travail "EXTRA".

Adoptée à l'unanimité

**8631-08-1991** **MONSIEUR SEBASTIEN NEAULT: ENGAGEMENT COMME SAUVETEUR**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'engager monsieur Sébastien Neault comme sauveteur à temps partiel au salaire horaire de six dollars et cinquante cents (6,50$).

Adoptée à l'unanimité

**8632-08-1991** **MONSIEUR ROGER SIGOUIN: COUT POUR COURS D'AQUAFORME**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de fixer le coût des cours d'aquaforme à soixante dollars (60,00$) pour 16 cours suivant la recommandation de monsieur Roger Sigouin, responsable de la piscine.

Adoptée à l'unanimité

**8633-08-1991** **MONSIEUR ROGER SIGOUIN: COUT À LA PISCINE POUR LES PERSONNES DU 3e AGE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de permettre aux personnes du 3e âge de bénéficier, pour les entrées aux bains libres, pour les abonnements ou les inscriptions aux cours, du même tarif réduit que les enfants et ce, sur présentation de leur carte du Club de l'âge d'or.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

8634-08-1991
ou annotation

**M. DANIEL VILLENEUVE: DEMANDE AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE LE 30 AOUT 1991**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de reporter à une prochaine soirée d'information, pour étude et considération, la demande de monsieur Daniel Villeneuve concernant une activité spéciale le 30 août 1991

Adoptée à l'unanimité

8635-08-1991

**UTILISATION DU GYMNASE DOUZE MOIS PAR ANNÉE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer un montant de soixante-quinze dollars (75,00$) pour acquitter les frais d'entretien du gymnase du centre communautaire et ce pour les mois de juillet et août. Le secrétaire-trésorier devra également écrire une lettre à la Fabrique de la Nativité de Marie pour prendre entente afin d'utiliser le gymnase douze mois par année

Adoptée à l'unanimité

8636-08-1991

**PROGRAMME AIDA: DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT**

PROPOSÉ parle conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de présenter une demande d'aide financière en vertu du volet 4 du programme d'aide pour l'infrastructure d'aqueduc et d'égout.

Cette demande d'aide est pour améliorer le tuyau d'amenée d'eau, des pompes jusqu'à la station de surpression, en changeant le tuyau de 200mm en fonte existant par un tuyau de 300mm CPV, classe 100, et branchements à l'égout domestique dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux (partie interception et réhabilitation).

L'estimé du coût s'élève à 340,000.00$.

Adoptée à l'unanimité

8637-08-1991

**INSTALLATION DE FLUORESCENTS DANS LA CUISINETTE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HOTEL DE VILLE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu le procéder à l'installation de fluorescent dans la cuisinette de la salle communautaire de l'hôtel de ville

Adoptée à l'unanimité

8638-08-1991

**M. CAMILLE FAFARD: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour considération et rapport au conseil municipal lors d'une prochaine session, la demande de dérogation mineure de monsieur Camille Fafard concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No 8639-08-1991
ou annotation

**DEMANDE D'UN COMPTOIR DE SERVICE DE LA BANQUE NATIONALE DU CANADA: M. YVES VADNAIS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de demander à la Banque Nationale du Canada d'implanter un comptoir de service à Labelle et ce dans l'intérêt de notre population.

Adoptée à l'unanimité

8640-08-1991

**REMBOURSEMENT ENTRÉE PRIVÉE: M. GUY LABELLLE**

CONSIDÉRANT QU'au moment de la demande de monsieur Guy Labelle le trottoir était déjà endommagé,

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés par la Municipalité avaient pour objectif de corriger et de réparer l'entrée privée existante,

pour ces motifs, il est

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de rembourser à monsieur Guy Labelle la somme de cent vint-six dollars qu'il nous avait déjà versée.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT D'EMPRUNT, CONDUITE D'AMENÉE D'EAU SUR LA RUE DU MOULIN**

Le conseiller Jean Brisebois donne un avis de motion pour la préparation du règlement d'emprunt numéro 114, ayant pour objet la construction d'une conduite d'amenée d'eau sur la rue du Moulin.

Que le secrétaire-trésorier soit dispensé de faire la lecture du règlement 114 lors de son adoption à une assemblée ultérieure.

**AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT D'EMPRUNT, BRANCHEMENTS À L'ÉGOUT SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

La conseillère Pâquerette L. Telmosse donne un avis de motion pour la préparation du règlement d'emprunt numéro 115, ayant pour objet les branchements à l'égout.

Que le secrétaire-trésorier soit dispensé de faire la lecture du règlement 115 lors de son adoption à une assemblée ultérieure.

**AVIS DE MOTION; RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR AMÉLIORATIONS DIVERSES SUITE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSMENT DES EAUX**

La conseillère Martine David donne un avis de motion pour la préparation du règlement d'emprunt numéro 116, ayant pour objet des améliorations diverses suite aux travaux d'assainissement des eaux.

Que le secrétaire-trésorier soit dispensé de faire la lecture du règlement 116 lors de son adoption à une assemblée ultérieure.

8641-08-1991

**CONDOLÉANCES A LA FAMILLE DE MONSIEUR ROBERT MOFFETTE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Robert Moffette.

Les membres du conseil prient la famille d'accepter l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

**8642-08-1991** **CONDOLÉANCES A LA FAMILLE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE PARADIS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Jean-Claude Paradis.

Les membres du conseil prient la famille d'accepter l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

**8643-08-1991** **ADOPTION DES COMPTES**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité selon le registre numéro 91-15 daté du 16 août 1991.

Adoptée à l'unanimité

**RÈGLEMENT NUMÉRO 103-1: AMENEMENT DU RÈGLEMENT NO. 103 "PLAN D'URBANISME".**

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le certificat de la procédure d'approbation par les électeurs habiles à voter concernant l'adoption du règlement numéro 103.1 amendant le règlement numéro 103 "plan d'urbanisme", modifiant les usages permis dans la zone Vs-1.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 105-1: AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS 105 "ZONAGE" ET 106 "LOTISSEMENT"**

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal le certificat de la procédure d'approbation par les électeurs habiles à voter concernant l'adoption du règlement numéro 105-1 amendant les règlements numéros 105 "zonage" et 106 "lotissement" modifiant les usages permis dans la zone Vs-1.

**8644-08-1991** **TRANSPORT DE LA POMPE INCENDIE AU LAC DE LA SUCRERIE: FRAIS DE DÉPLACEMENT**

ATTENDU QUE le transport de la pompe du service incendie doit être fait par un véhicule adéquat;

ATTENDU QU'au lac de la Sucrerie il y a peu de véhicule adapté pour faire son transport;

pour ces motifs, il est

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de fixer un tarif de vingt dollars (20,00$) pour effectuer le transport de la pompe du service incendie lorsque le responsable des opérations d'intervention jugera nécessaire d'utiliser ladite pompe.

Adoptée à l'unanimité

**8645-08-1991** **M. NOËL MILLETTE: PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer un montant forfaitaire de cent vingt dollars (120,00$) afin d'acquitter les frais de déplacement de monsieur Noël Millette. Ces déplacements ont été réalisés pour faire réparer une pompe appartenant au service des incendies de la municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No 8646-08-1991
ou annotation

**SERVICE DES INCENDIES: PROCÉDURES POUR FAIRE RÉPARER LES ÉQUIPEMENTS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que lorsque le responsable du secteur lac Cameron et lac de la Sucrerie constate qu'un équipement du service des incendies requière une réparation, il doit en informer sans tarder le chef pompier et attendre de recevoir son autorisation avant d'entreprendre des procédures pour faire réparer l'équipement défectueux.

Adoptée à l'unanimité

**8647-08-1991** **FRAIS DE DÉPLACEMENT AUTORISÉS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que le tarif pour payer les frais de déplacement des employés ou des mandataires dûment autorisés par la Municipalité de Labelle est de 0,25$ du kilomètre lorsque ces derniers utilisent leur propre véhicule. Ce tarif ne s'applique pas au cas d'exception.

Adoptée à l'unanimité

**8648-08-1991** **FEUX DE SIGNALISATION ROUTE 117 ET RUE DU PONT**

CONSIDÉRANT QUE la circulation automobile est très importante sur le boulevard du Curé-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules en provenance du boulevard du Curé-Labelle qui tournent sur la rue du Pont doivent obligatoirement faire un arrêt au centre de l'intersection;

CONSIDÉRANT QU'il est fréquent d'observer des embouteillages de véhicules au centre de cette intersection;

CONSIDÉRANT QU'une modification des feux de signalisation pourrait corriger la confusion de la circulation automobile de cette intersection;

pour ces motifs, il est

PROPOSÉ par le maire Robert Nantel
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de demander au Ministère du transport du Québec de modifier les feux de signalisation afin d'ajouter une lumière indiquant la priorité de tourner à gauche.

Adoptée à l'unanimité

**8649-08-1991** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3 Septembre 1991

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, mardi le trois septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (3 septembre 1991), à laquelle étaient: mesdames et messieurs les conseillers Pâquerette Léonard-Telmosse, Bernard Lanthier, Richard Hébert et André Beaudry, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présent, monsieur Pierre Delage, secrétaire-trésorier

**8650-09-1991** **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

**8651-09-1991** **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'adopter les procès-verbaux des assemblées tenues les 5 et 19 août 1991.

Adoptée à l'unanimité

**8652-09-1991** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 7.9 Location de la salle du pavillon des loisirs: cours Alpha. 9.12 Programme de développement de l'emploi, acceptation et autorisation.

Adoptée à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 3 septembre 1991**

**1.- Prière.**

**2.- Présences.**

**3.- Ouverture de l'assemblée.**

**4.- Adoption des procès verbaux.**

**5.- Adoption de l'ordre du jour.**

**6.- Appels d'offres et soumissions.**

6. 1 Soumission pour l'impression de la carte de la municipalité

**7.- Correspondance:**

7. 1 Conseil de la culture des Laurentides; politique de la culture et des arts
7. 2 Centre hospitalier des Laurentides, prix Onésime Noël
7. 3 MRC des Laurentides, régie municipale, parc linéaire des Laurentides
7. 4 MRC des Laurentides, demande de prolongation des heures mise à jour 1991
7. 5 Rochon, Prévost, offre de service
7. 6 Maurice Saucier, demande pour réparer le chemin du Sommet
7. 7 Rochon, Prévost, information juridique
7. 8 Société d'horticulture de Labelle: demande d'autorisation
7. 9 Location de la salle du pavillon des loisirs: cours Alpha.

**8.- Rapports des départements.**

Le dépôt est prévu pour l'assemblée du 16 septembre 1991

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**9.- Affaires en cours:**

9. 1 Député Barry Moore, projet d'établissement pénitencier pour femmes
9. 2 MRC des Laurentides, analyse de conformité des règlements 103-1, 105-1
9. 3 Rochon, Prévost, re Solange Dumoulin
9. 4 Amendement de la résolution 8622-08-1991, plan d'arpentage pour la préparation d'une partie des rues Allard et du Pont.
9. 5 Bélanger, Sauvé, dossier Claude Champs, inscription en appel.
9. 6 Rapport C.C.U.: officialisation des noms de lacs
9. 7 Recommandations du C.C.U.: Mme Lucille Terreault, demande de dérogation mineure; agrandissement d'un balcon.
9. 8 Recommandations du C.C.U.: M. Camille Fafard, demande de dérogation mineure, agrandissement dans la bande riveraine.
9. 9 Recommandations du C.C.U. Machabée Automobiles Inc., demande de permis pour construction d'une rampe.
9.10 Recommandations du C.C.U.: M. Yvon Charette, demande d'achat des lots 16-8 et 16-9.
9.11 Recommandations du C.C.U.: M. Marc Dumais, demande achat du lot 22, rang D, Labelle.
9.12 Programme de développement de l'emploi, acceptation et autorisation.

**10.- Affaires nouvelles:**

10.1 Min. Énergie et ressource, Maurice Huot demande d'achat de terrain, accès à l'eau au lac Labelle

10.2 Journée Terry Fox le 15 septembre: participation des loisirs

**11.- Règlements et avis de motion:**

**12.- Divers:**

12.1 Engagement madame Ginette Lavigueur, vente des espaces publicitaires

**13.- Affaires du Secrétaire-trésorier:**

13.1 Transferts budgétaires dans les postes 110, 130, 190, 750 et 770
13.2 Nouveau contrat Xerox pour le photocopieur
13.3 Dépôt du rapport budgétaire
13 4 Adoption des comptes et des salaires

**14.- Tour de table.**

**15.- Questions de l'auditoire.**

**16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.**

**8653-09-1991** **CARTE DE LA MUNICIPALITÉ**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser la dépense nécessaires pour la vente de publicité et la réalisation de la carte de la municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

**8654-08-1991** **SOUMISSIONS: CARTE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE des soumissions sur invitation ont été demandés pour l'impression de cartes touristique de la Municipalité;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues, à savoir:

| Incluant vente espaces publicitaires (toutes taxes applicables incluses) | Excluant vente espaces publicitaires (toutes taxes applicables incluses) |
|---|---|

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**L'imprimeur de la Vallée de la Rouge**

| | | |
|---|---|---|
| 5 000 copies | 5,700.00$ | 9,822.60$ |
| 10 000 copies | 7,000.00$ | 11,556.00$ |
| 15 000 copies | 8,200.00$ | 13,867.20$ |

Délai de livraison 31 octobre 91 15 jours ouvrable après réception de tous nos documents

**Imprimerie L'Artographe**

| | | |
|---|---|---|
| 5 000 copies | ---------- | 11,190.83$ |
| 10 000 copies | ---------- | 13,258.20$ |
| 15 000 copies | ---------- | 15,279.34$ |

Délai de livraison (4 semaines) voir feuilles détaillées

**Imprimerie Léonard Inc.**

| | | |
|---|---|---|
| 5 000 copies | ---------- | 10,221.28$ |
| 10 000 copies | ---------- | 12,180.02$ |
| 15 000 copies | ---------- | 14,011.65$ |

Délai de livraison 20 jours ouvrables

il est

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de retenir les services de L'Imprimeur de la Vallée de la Rouge pour l'impression de 5 000,00 cartes de la Municipalité, excluant la vente d'espaces publicitaires, pour un coût total de 9 822,60$

Adoptée à l'unanimité

**8655-09-1991** **CONSEIL DE LA CULTURE DES LAURENTIDES: POLITIQUE DE LA CULTURE ET DES ARTS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu de mandater la conseillère Martine David pour assister à la rencontre de consultation qui aura lieu mercredi le 4 septembre prochain.

Adoptée à l'unanimité

**8656-09-1991** **MRC DES LAURENTIDES, RÉGIE INTERMUNICIPALE, PARC LINÉAIRE DES LAURENTIDES**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de déléguer le conseiller André Beaudry et le maire, Robert Nantel, pour le suivi du projet de création d'une régie intermunicipale sur le parc linéaire des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou décision
8657-09-1991

**PROJET DE CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE, PARC LINÉAIRE DES LAURENTIDES**

ATTENDU que le projet de parc linéaire (parc du P'tit train du nord) à même l'emprise de la voie ferrée du Canadien pacifique constitue un projet majeur pour le développement économique et touristique de notre municipalité ainsi que pour l'ensemble des Laurentides;

ATTENDU que le Conseil de la MRC des Laurentides ait adopté à l'unanimité, lors de sa séance du 15 mai 1991, une résolution (no. 91.05.1012) favorisant la création d'une régie intermunicipale par les municipalités concernées, de manière à pouvoir administrer et gérer l'emprise du futur parc linéaire des Laurentides;

ATTENDU que la future régie intermunicipale, qui comprendrait les municipalités de Labelle, La Conception, Saint-Jovite Paroisse, Saint-Jovite Ville, Mont-Tremblant, Lac-Supérieur, Lac-Carré, Saint-Faustin, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Agathe-Nord, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Agathe-Sud, Val-David et Val-Morin, constituerait la structure la plus apte à assurer la planification des aménagements requis ainsi que les activités de l'opération du parc linéaire.

ATTENDU que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), par l'entremise de son sous-ministre, monsieur Jean-Guy Tessier, a révélé aux membre du Comité exécutif de la coalition régionale du parc du P'tit train du nord, lors d'une réunion tenue le 14 août 1991 aux bureaux de la MRC des Laurentides, que son ministère s'apprête de déposer un mémoire au Conseil des ministres du gouvernement du Québec, recommandant que ce dernier procède à brève échéance, comme projet-pilote, à l'acquisition de l'emprise du Canadien pacifique pour ensuite l'offrir au milieu à des fins de parc récréo-touristique;

ATTENDU que le MLCP a exprimé lors de cette même réunion, une opinion très favorable quant au projet de création d'une régie intermunicipale dans notre MRC, structure issue du milieu municipal qui est garante du caractère permanent et financier de l'opération, ainsi que de la représentativité de la population;

ATTENDU que la future régie intermunicipale serait appelée à oeuvrer en étroite concertation avec les autres organismes de gestion du parc linéaire dans les MRC d'Antoine-Labelle, les Pays-d'en-Haut et la Rivière-du-Nord, de manière à définir des normes d'aménagement, d'opération, de publicité et de promotion homogènes à travers chacune des municipalités concernées par le projet;

CONSIDÉRANT que la corporation municipale de Labelle donne son accord sur le principe de création de la régie intermunicipale du futur parc linéaire des Laurentides et désire entreprendre à cet effet les démarches préliminaires;

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu que la corporation municipale de Labelle mandate le maire, Robert Nantel et le conseiller André Beaudry afin de représenter le Conseil concernant les démarches et discussions préliminaires conduisant à la création de la future régie intermunicipale du parc linéaire sur le territoire de la MRC des Laurentides.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**8658-09-1991** **ROCHON, PRÉVOST, OFFRE DE SERVICES**

ATTENDU que nous vivons dans un monde où l'aspect juridique devient de plus en plus important et évolue quotidiennement;

ATTENDU l'offre de services des avocats Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust exprimée dans leur lettre du 13 août 1991;

ATTENDU que le conseil désire bénéficier de ces nouveaux services gratuits;

ATTENDU que les membres du conseil municipal considèrent qu'il est à l'avantage et dans l'intérêt de tous les citoyens et toutes les citoyennes de la Municipalité de Labelle que le maire et le secrétaire-trésorier puissent accéder rapidement à nos aviseurs légaux et aux services offerts par ceux-ci;

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSÉ par le maire, Robert Nantel
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'aviser les avocats Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust que la Municipalité de Labelle désire avoir accès aux services "accès-rapide" et "conseils-express" offerts par nos aviseurs légaux et à cet effet, leur demande de bien vouloir inscrire le nom du maire et du secrétaire-trésorier aux deux (2) services ci-haut indiqués, et les informe que les assemblées ordinaires du conseil ont lieu le premier et troisième lundi de chaque mois.

Adoptée à l'unanimité

**8659-09-1991** **M. MAURICE SAUCIER, DEMANDE POUR RÉPARER LE CHEMIN DU SOMMET**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le maire, Robert Nantel
et résolu de réparer le plus tôt possible le chemin du Sommet afin d'éviter l'inondation dudit chemin au printemps prochain, tel que demandé par monsieur Maurice Saucier.

Adoptée à l'unanimité

**8660-09-1991** **SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE LABELLE: DEMANDE D'AUTORISATION**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'accepter les projets tel que demandé par la Société d'Horticulture de Labelle dans sa lettre du 30 août dernier à savoir:

- Projet I, construction de la boîte à fleurs au coin de la rue Nantel et du boulevard du Curé-Labelle.

- Projet II, effectuer, dès cet automne, les démarches nécessaires en vue de sa réalisation au printemps 1992.

Le Conseil félicite la Société d'Horticulture pour le beau travail exécuté en embellissement floral dans Labelle

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No 8661-09-1991
ou annotation

**LOCATION SALLE DU PAVILLON DES LOISIRS: COURS ALPHA**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'autoriser l'Association Alpha-Laurentides, d'utiliser gratuitement la salle du pavillon du Parc du Centenaire de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00, les mardis, mercredis et jeudis, à compter du 9 septembre 1991.

La salle du pavillon devra être laissée dans le même état où elle a été prise, et ce, après chaque utilisation.

Adoptée à l'unanimité

8662-09-1991

**ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN ET D'AOUST: RE. SOLANGE DUMOULIN**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le maire, Robert Nantel
et résolu de refuser l'offre de règlement proposé par madame Solange Dumoulin tel que soumis par Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust en date du 22 août 1991.

Adoptée à l'unanimité

8663-09-1991

**AMENDEMENT RÉSOLUTION 8622-08-1991, PLAN D'ARPENTAGE POUR LA PRÉPARATION D'UNE PARTIE DES RUES ALLARD ET DU PONT**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'amender la résolution numéro 8622-08-1991 qui devra se lire comme suit:

ATTENDU que le soumissionnaire retenu suivant la résolution numéro 3418-05-1991, Christian Murray, n'est pas en mesure d'effectuer les travaux tel que requis;

ATTENDU que le conseil désire réduire les délais d'exécution des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de retenir les services de l'étude de Isabelle Labelle, arpenteure-géomètre, pour la préparation des plans de propriété des rues Allard, de la rue du Pont jusqu'à la rue Gélinas, et la rue du Pont, de la rue Allard jusqu'à la rue Laporte.

Certaines recherches devront être faites à la Municipalité et à la MRC des Laurentides, de même qu'au bureau de la division d'enregistrement de Labelle, afin de connaître le nom exact des propriétaires bordant ces rues, de même que la désignation cadastrale de leur immeubles. Une fois ces travaux de recherche terminés, une lettre devra être adressée à chacun des propriétaires, les avisant du passage possible sur leur terrain, d'un employé du bureau.

Le plan de propriété devra comprendre le nom des propriétaires actuels de chacun des lots bordant ces rues, la désignation cadastrale de chacun de ces lots, la localisation de la façade des maisons le long des rues avec rattachement entre lesdites façades et la limite d'emprise pour que nous puissions facilement replacer cette dernière en n'importe quel temps, la localisation des trottoirs existants, les repères métalliques posés dans l'emprise des rues, les empiétements soufferts ou exercés par la municipalité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

L'étude devra fournir une fiche descriptive des repères métalliques qui seront posés; ces fiches comprendront un petit croquis indiquant le repère posé et certaines mesures entre ces repères et des points fixes facilement identifiables sur le terrain, comme par exemples, des coins de maisons.

Des descriptions techniques devront être fournies si certaines parcelles de terrain étaient à acquérir.

Le tout suivant soumission datée du 26 avril 1991 pour un montant total de trois mille huit cents dollars (3,800.00$).

Adoptée à l'unanimité

**8664-09-1991** **M. MARC DUMAIS, DEMANDE ACHAT DU LOT 22, RANG D, LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, d'informer le Ministère de l'Énergie et des Ressources que la Municipalité de Labelle n'a pas d'intérêt sur ce lot et donc que le Ministère peut le céder si cela lui convient.

Adoptée à l'unanimité

**8665-09-1991** **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI: ACCEPTATION ET AUTORISATION**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu que la Municipalité de Labelle accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme de création d'emploi selon l'article 25 de la Loi sur l'Assurance-chômage.

Que le maire, monsieur Robert Nantel et le secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Delage, soient autorisés, au nom de la Municipalité, à signer tout document officiel concernant ledit projet avec le Gouvernement du Canada.

Que la Municipalité de Labelle s'engage par ses représentants à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada.

Adoptée à l'unanimité

**8666-09-1991** **MIN. ÉNERGIE ET RESSOURCES, M. MAURICE HUOT DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN, ACCÈS À L'EAU AU LAC LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et rapport au conseil lors d'une prochaine session la demande faite par monsieur Maurice Huot au Ministère de l'Énergie et des ressources concernant l'achat du lot p-42, rang F, Labelle.

Le Comité consultatif d'urbanisme devra tenir compte, lors de son étude, de la construction éventuelle du chemin sur la rive ouest du lac Labelle.

Adoptée à l'unanimité

**8667-09-1991** **JOURNÉE TERRY FOX LE 15 SEPTEMBRE; PARTICIPATION DES LOISIRS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter la participation des loisirs à cette journée Terry Fox en autant que cela n'entraîne aucun coût pour la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

No de résolution ou annotation

**8668-09-1991**

**ENGAGEMENT DE MME GINETTE LAVIGUEUR: VENTE DES ESPACES PUBLICITAIRES**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'engager madame Ginette Lavigueur pour la vente des espaces publicitaires de la carte de la municipalité de Labelle.

Les prix des espaces publicitaires seront les suivants:

| | | |
|---|---|---|
| 11 espaces de | 4,95 cm x 9,4 cm à | 385,00$ chacun |
| 12 espaces de | 4,5 cm x 7,4 cm à | 275,00$ chacun |
| 10 espaces de | 3,8 cm x 6,2 cm à | 195,00$ chacun |

La publicité devra être vendue aux commerçants de Labelle uniquement.

La rémunération de madame Lavigueur sera de quinze pour cent (15%) du total des ventes effectuées pour un maximum de mil quatre cent vingt-cinq dollars (1 425,00$).

Le délai fixé pour la vente des espaces publicitaires sera de trois semaines.

Adoptée à l'unanimité

**8669-09-1991**

**TRANSFERTS BUDGÉTAIRES DANS LES POSTES 110, 130, 190, 750 et 770**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu de procéder aux transferts budgétaires suivants:

| DESCRIPTION | POSTE COMPT. | TRANSFERT | SOLDE CORR. |
|---|---|---|---|
| **Législation** | | | |
| Cotisations | 02 110 00 494 | (945.00)$ | 1 055.00 $ |
| **Gestion financière** | | | |
| Rém. temporaire. | 02 130 00 113 | (1 800.00)$ | 1 200.00 $ |
| Formation | 02 130 00 419 | 600.00 $ | 600.00 $ |
| Contrat nettoyage | 02 130 00 496 | 250.00 $ | 7 750.00 $ |
| Entretien, réparation | 02 130 00 520 | (2 720.00)$ | 3 441.00 $ |
| **Autres dépenses** | | | |
| Services professionnels | 02 190 00 411 | 2 090.00 $ | 5 590.00 $ |
| Subventions et dons | 02 190 00 991 | (9 205.00)$ | 5 845.00 $ |
| **Transport routier** | | | |
| Services professionnels | 02 320 00 411 | 6 050.00 $ | 8 550.00 $ |
| Gravier | 02 320 00 621 | 5 000.00 $ | 10 500.00 $ |
| Ciment | 02 320 00 623 | (7 350.00)$ | 13 989.00 $ |
| Entr., rép. chemins | 02 320 01 520 | (5 000.00)$ | 17 000.00 $ |
| Abat-poussière | 02 320 01 639 | 1 350.00 $ | 6 355.00 $ |
| **Parcs terrains jeux** | | | |
| Frais de déplacement | 02 750 00 310 | 360.00 $ | 2 268.00 $ |
| Subventions | 02 750 00 991 | 10 000.00 $ | 12 000.00 $ |
| Entretien, réparation | 02 750 02 520 | 1 220.00 $ | 1 220.00 $ |
| **Bibliothèque** | | | |
| Subventions et dons | 02 770 00 991 | 100.00 $ | 100.00 $ |
| | **TOTAL** | 0.00 $ | 97 463.00 $ |

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de resolution
ou annotation

**8671-09-1991** **NOUVEAU CONTRAT XEROX POUR LE PHOTOCOPIEUR 5034**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'amender la résolution numéro 8516-06-1991 pour autoriser le secrétaire-trésorier à signer le nouveau contrat de location d'un photocopieur Xerox 5034, au coût trimestriel de sept cent cinquante-quatre dollars et dix-huit cents (754,18$) incluant le service de base de six milles sept cents (6700)copies au coût de 0.0146$ chacune, plus les taxes applicables.

De plus, Xerox Canada Ltée met fin au contrat de location du photocopieur 1038 sans pénalité.

Adoptée à l'unanimité

**8672-09-1991** **ADOPTION DES COMPTES**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la Municipalité selon le registre numéro 91-16 daté du 27 août 1991.

Adoptée à l'unanimité

**8673-09-1991** **PAIEMENT DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ DU BELVÉDERE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseiller André Beaudry
et résolu que la municipalité accepte de payer les factures d'électricité pour l'éclairage du belvédère construit par la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

**8674-09-1991** **DÉMISSION DE M. DENIS LEBOEUF ET M. MICHEL GROULX**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'accepter la démission de messieurs Denis Leboeuf et Michel Groulx comme pompiers volontaires.

Le Conseil les remercient et les félicitent pour le travail qu'ils ont fait pour la collectivité.

Adoptée à l'unanimité

**8676-09-1991** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Maire

Secrétaire-trésorier

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Note ou annotation

16 septembre 1991 **PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, lundi le seize septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (16 septembre 1991), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les conseillers, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette L. Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présente, madame Huguette F. Labelle, secrétaire-trésorière-adjointe.

**8676-09-1991B OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

**8677-09-1991 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants: 7.3 Lettre d'un citoyen de Labelle. 9.8 M. Yvon Charette: re demande d'achat d'une partie de terrain sur la rue Bélanger.

Adoptée à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION DU 16 SEPTEMBRE 1991**

**1.- Prière.**

**2.- Présences.**

**3.- Ouverture de l'assemblée.**

**5.- Adoption de l'ordre du jour.**

**6.- Soumissions et appels d'offres.**

**7.- Correspondance:**
7. 1 Chambre de Commerce de Labelle: assemblée générale et souper.
7. 2 Conseil régional des Loisirs des Laurentides: campagne d'affiliation.
7. 3 Lettre d'un citoyen de Labelle.

**8.- Rapports des départements.**

**9.- Affaires en cours:**
9..1 Patrick Henry, avocat: re Solange Dumoulin.
9..2 Min. des Affaires Municipales: programme EXTRA.
9..3 Ass. québécoise de l'industrie du nautisme inc.: route sur la rive ouest du lac Labelle.
9..4 Albert Prévost, avocat: Re Solange Dumoulin, expertise ingénieur.
9..5 Albert Prévost, avocat: évaluation de la propriété de Solange Dumoulin.
9. 6 SQUA: convention de réalisation, paiement comptant.
9. 7 Min. des Transports: limite de vitesse sur la route 117 sud.
9. 8 M. Yvon Charette: Re demande d'achat d'une partie de terrain sur la rue Bélanger.

**10.- Affaires nouvelles:**
10. 1 Contrat de location de la salle communautaire hôtel de ville.
10. 2 Min. Énergie et Ressources: achat de terrain, Gérald Foster.
10. 3 Min. Énergie et Ressources: Re Maurice Labelle, achat de terrain.
10. 4 Mme Brigitte Roberts: démission comme responsable de la bibliothèque.
10. 5 Mt-Tremblant: taxe de vente du Québec.
10. 6 Dynabec Ltée: cours de formation, autorisation.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**11.- Règlements et avis de motion:**
11. 1 Modification du règlement #78: "règlement sur les dérogations mineures".
11. 2 Adoption du règlement #114, décrétant des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc existantes et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.
11. 3 Adoption du règlement #115: décrétant des travaux d'assainissement des eaux, d'extension du réseau d'égout et d'amélioration des infrastructures d'égout existantes et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.
11. 4 Adoption du règlement #116: décrétant des travaux d'amélioration au réseau d'égout existant et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût.

**12.- Divers:**
12. 1 Démission de madame Lorraine Dauphin.
12. 2 CSN: Re Reliures Caron et Létourneau.
12. 3 Décès.

**13.- Affaires du Secrétaire-trésorier:**
13. 1 Adoption des comptes.
13. 2 M. Jean-Pierre Paquette: engagement programme PDE.
13. 3 Mme Chantale Lalonde: engagement programme PDE.
13. 4 Autorisation: petite caisse pour les loisirs.
13. 5 Congrès UMRCQ 1991: avance de fonds.

**14.- Tour de table.**
**15.- Questions de l'auditoire.**
**16.- Ajournement ou levée de l'assemblée.**

**8678-09-1991** **CHAMBRE DE COMMERCE DE LABELLE: SOUPER ANNUEL**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de déléguer le maire, monsieur Robert Nantel ou en son absence, le maire suppléant, monsieur Bernard Lanthier, à assister au souper annuel de la Chambre de Commerce de Labelle qui aura lieu le 24 septembre 1991 à l'Auberge des Rapides; que le coût du repas au montant de quinze dollars (15,00$) soit défrayé par le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**8679-09-1991** **CONSEIL RÉGIONAL DES LOISIRS DES LAURENTIDES: AFFILIATION 1991**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de renouveler l'affiliation de la municipalité de Labelle au Conseil régional des loisirs des Laurentides pour l'année 1991-1992, et ce, au coût de cent dollars (100,00$).

Que madame Pâquerette Léonard-Telmosse, conseillère, soit déléguée pour représenter le conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

**8680-09-1991** **LES RELIURES CARON ET LETOURNEAU: CONFLIT DE TRAVAIL**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'inviter, séparément le même jour à une rencontre amicale avec deux membres du conseil municipal, l'exécutif des employés, le représentant syndical et les employeurs de la Reliures Caron et Létourneau,, afin d'obtenir des informations sur le conflit de travail.

Suite à ces rencontres, le conseil municipal souhaiterait que toutes les parties en cause se réunissent le même jour, afin d'en arriver à une conciliation raisonnable pour toutes les parties concernées.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

8681-09-1991 ou annotation

**ROUTE RIVE OUEST DU LAC LABELLE COMITÉ DU MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE VIE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette . Telmosse
et résolu d'accuser réception de la demande d'informations du Comité du maintien de la qualité de vie et de les aviser que toutes les mesures nécessaires seront prises pour que toutes les personnes concernées par la construction de la route sur la rive ouest du lac Labelle soient bien informées sur le processus d'adoption d'un règlement pour la réalisation desdits travaux, et ce, avant son adoption

Adoptée à l'unanimité

8682-09-1991 **DOSSIER MME SOLANGE DUMOULIN**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de mandater monsieur Michel Labelle, ingénieur, afin qu'il nous fasse part de ses commentaires sur le rapport soumis par Beauchemin, Beaton.Lapointe Inc., consultants, à la demande de madame Solange Dumoulin, concernant les travaux d'aqueduc effectués par la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

8683-09-1991 **RÉPONSE DU MINISTERE DES TRANSPORTS: LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE 117 SUD**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu que copie de la réponse reçue du Ministère des Transports du Québec suite à la demande de réduction de la limite de vitesse sur la route 117 sud, soit adressée au Sergent Robert Gervais du poste de la Sûreté du Québec de Labelle, en lui demandant de bien vouloir faire respecter la limite de vitesse permise à cet endroit.

Adoptée à l'unanimité

8684-09-1991 **MONSIEUR YVON CHARETTE: DEMANDE D'ACHAT DES LOTS 16-8 et 16-9, CADASTRE DU VILLAGE DE LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter la demande de monsieur Yvon Charette, concernant la vente par la Municipalité de Labelle, de parties des lots numéros 16-8-et 16-9, cadastre du Village de Labelle.

Cependant, la Municipalité de Labelle désire conserver une lisière de terrain de dix (10) pieds de largeur à partir du poteau de Hydro-Québec.

Le coût sera calculé selon l'évaluation foncière municipale pour l'année 1991, divisé par le nombre de pieds à acquérir par monsieur Charette.

Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Adoptée à l'unanimité

8685-09-1991 **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HOTEL DE VILLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de reporter à la réunion d'information du 30 septembre prochain pour étude, le contrat préparé par le secrétaire-trésorier pour la location de la salle communautaire de l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8686-09-1991 ou annotation

**MONSIEUR GÉRALD FOSTER: ACHAT DU LOT 201, RANG "F", CANTON LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que la demande de monsieur Gérald Foster concernant l'achat du lot numéro 201, rang "F", canton Labelle, soit référé au Comité consultatif d'urbanisme pour étude, considération et rapport au conseil municipal lors d'une prochaine session.

Adoptée à l'unanimité

8687-09-1991

**MONSIEUR MAURICE LABELLE: DEMANDE D'ACHAT DU LOT 1, RANG "O", CANTON JOLY**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu que la demande de monsieur Maurice Labelle concernant l'achat du lot numéro UN (1), rang "O", canton Joly, soit référé au Comité consultatif d'urbanisme pour étude, considération et rapport au conseil municipal lors d'une prochaine session.

Adoptée à l'unanimité

8688-09-1991

**MADAME BRIGITTE ROBERTS: DÉMISSION COMME RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'accepter la démission de madame Brigitte Roberts comme responsable de la bibliothèque municipale à compter du 31 décembre 1991.

Le conseil municipal remercie madame Roberts pour ses loyaux services auprès de la collectivité Labelloise et désire la féliciter pour l'heureux évènement qui s'annonce pour le printemps prochain.

Adoptée à l'unanimité

8689-09-1991

**APPEL D'OFFRES: RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de publier un appel d'offres dans le journal l'Information du Nord, pour combler le poste de responsable de la bibliothèque municipale, suite à la démission de madame Brigitte Roberts.

Adoptée à l'unanimité

8690-09-1991

**TAXE DE VENTE DU QUÉBEC SUR LES CHAMBRES D'HOTEL**

ATTENDU QUE l'industrie touristique des Laurentides du Québec et du Canada connaît une diminution très importante de rentabilité à cause de la récession, de la TPS et du maintien artificiel de la valeur du dollar canadien à un niveau surélevé;

ATTENDU que le produit touristique canadien est plus coûteux que le produit américain à cause entre autres du coût de l'argent, du niveau de taxation, des salaires et des lois socialisantes;

ATTENDU QUE l'ajout d'une taxe de vente de 8% sur les chambres d'hôtel un an après l'imposition de la TPS de 7% en 1991 ne fera qu'empirer la situation en encourageant les québécois à voyager davantage aux Etats-Unis et en en encourageant les américains à demeurer chez-eux;

ATTENDU QUE nous pouvons déjà évaluer l'impact qu'a eu la TPS;

ATTENDU QUE nous pouvons prévoir un impact encore plus négatif suite à la TVQ;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'appuyer la municipalité de Mont-Tremblant dans ses démarches auprès des ministres du Revenu et du Tourisme ainsi qu'au Premier ministre du Québec, de surseoir à l'application de la taxe de vente sur les chambres d'hôtel et d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du gouvernement fédéral pour qu'il retire la TPS sur les chambres d'hôtel.

Adoptée à l'unanimité

8691-09-1991 **DYNABEC LTÉE: COURS DE FORMATION**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser mesdames Ginette Cormier et Christiane Cholette à assister aux cours de formation qui seront donnés par Dynabec Ltée à Laval, sur la nouvelle version des logiciels de taxation et de comptabilité, soit loi 142, paramètre de la ville, taxation complémentaire, droit sur mutation, amélioration du fichier fournisseur et amélioration sur la TPS.

Que leurs frais d'inscription, de déplacement et de repas leurs soient remboursés à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION: AMENDEMENT AU REGLEMENT 78, DÉROGATIONS MINEURES**

La conseillère Pâquerette L. Telmosse donne un avis de motion en vue de l'adoption à une assemblée ultérieure, d'un règlement amendant le règlement numéro 78 portant sur les dérogations mineures.

8692-09-1991 **MADAME LORRAINE DAUPHIN: DEMISSION**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter la démission de madame Lorraine Dauphin à compter du 5 septembre 1991, employée de la municipalité dans le cadre du programme de travail EXTRA et de la remercier pour les excellents services rendus.

Adoptée à l'unanimité

8693-09-1991 **CONDOLÉANCES A LA FAMILLE DE MONSIEUR ARMAND DELAGE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Armand Delage, grand-père de monsieur Pierre Delage.

Les membres du conseil prie monsieur Pierre Delage, de bien vouloir accepter l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité

8694-09-1991 **ADOPTION DES COMPTES**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être débités au fonds général de la municipalité, suivant le registre numéro 91-17 daté du 12 septembre 1991.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

8695-09-1991 ou annotation

**ACHAT ET VENTE DE LIQUEURS AU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu que monsieur Daniel Villeneuve soit responsable de l'achat et de la vente de liqueurs au pavillon du Parc du Centenaire, lequel devra déposer à l'hôtel de ville, les profits de ladite vente de liqueurs.

Adoptée à l'unanimité

8696-09-1991

**MONSIEUR JEAN-PIERRE PAQUETTE: ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de ratifier l'engagement monsieur Jean-Pierre Paquette à compter du 9 septembre 1991 comme assistant de l'inspecteur en environnement, et ce, dans le cadre du programme de développement de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

8697-09-1991

**MADAME CHANTALE LALONDE: ENGAGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de ratifier l'engagement de madame Chantale Lalonde à compter du 9 septembre 1991 comme secrétaire, dans le cadre du programme de développement de l'emploi.

Adoptée à l'unanimité

8698-09-1991

**CONGRES 1991 UMRCQ: AVANCE DE FONDS**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu qu'une avance de fonds de cinq cents dollars (500,00$) soit remise aux membres du conseil municipal qui assisteront au congrès de l'UMRCQ les 3, 4 et 5 octobre 1991 à Québec.

Adoptée à l'unanimité

8699-09-1991

**MUNICIPALITÉ DE KINGSAY FALLS: FÉLICITATIONS**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'offrir des félicitations aux représentants de la municipalité de Kingsay Falls, pour son accueil chaleureux lors de la remise des prix dans le cadre du programme "Villes, Villages et Campagnes Fleuris 1991.

De plus, ayant pu admirer les nombreux drapeaux que votre municipalité arbore, il nous fait plaisir de vous offrir le drapeau de la municipalité de Labelle pour ajouter à cette collection.

Adoptée à l'unanimité

8700-09-1991

**ESTIMÉ POUR LA RÉPARATION DU CAMION INCENDIE 625**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de demander un estimé du coût pour la vérification et les réparations à effectuer sur le camion 625 du Service d'Incendie de la Municipalité de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

8701-09-1991 **MONSIEUR JEAN-GUY FILION: CONSTRUCTION D'UN MUR**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations au conseil municipal lors d'une prochaine session, la demande verbale de monsieur Jean-Guy Filion, concernant la construction d'un mur face à sa propriété située sur la boulevard du Curé-Labelle, à Labelle.

Monsieur Jean-Guy Filion devra présenter une demande écrite à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8702-09-1991 **AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'ajourner l'assemblée à vendredi le 20 septembre 1991, à 19.30 heures.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

20 septembre 1991

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

A la reprise de la session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle du seize septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (16 septembre 1991), ajournée à 19h30 vendredi le vingt septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (20 septembre 1991) au lieu ordinaire des sessions du conseil, à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette L. Telmosse et Martine David, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présent, monsieur Pierre Delage, secrétaire-trésorier.

8703-09-1991 **RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

8704-09-1991 **ADOPTION DU REGLEMENT NUMÉRO: 114, DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 428 580,00 $ POUR EN DÉFRAYER LE COUT**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'adopter le règlement numéro 114, décrétant des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de quatre cent vingt huit mille cinq cent quatre-vingt-dollars 428 580,00 $ pour en défrayer le coût.

Adoptée à l'unanimité

**RÈGLEMENT NUMÉRO 114: DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION AUX INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 428 580,00 $ POUR EN DÉFRAYER LE COUT**

ATTENDU QU'il est impératif d'effectuer des travaux d'amélioration des infrastructures d'aqueduc existantes;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Société Québécoise d'assainissement des eaux et la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QU'aux termes de cette entente, la Société Québécoise d'assainissement des eaux assume 90% des coûts relatifs aux travaux nécessaires à l'assainissement des eaux de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE cet engagement de la Société Québécoise d'assainissement des eaux est conditionnel à ce que des travaux d'amélioration du réseau existant soit réalisé par la Municipalité;

ATTENDU QU'aux termes de cette entente, la Société Québécoise d'assainissement des eaux effectuera simultanément des travaux d'amélioration des infrastructures d'aqueduc existantes et des travaux d'interception et de réhabilitation des infrastructures d'égout;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

ATTENDU les plans et devis préparés par les ingénieurs Soprin Experts-Conseils;

ATTENDU QUE le coût des travaux et compris les frais de finance, légaux et autres dépenses contingentes est estimé à 428 580,00 $;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 428 580,00 $ pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné en date du 19 août 1991;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu qu'un règlement portant le numéro 114 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

**ARTICLE 1:**

**Définition**
Au terme du présent règlement, à moi s que le contexte n'indique un sens différent, on entend:

**Compensation:**
Mode de tarification exigée sous forme de compensation du propriétaire d'un immeuble.

**Immeuble:**

Comprend tout lot ou partie de lot construit ou vacant.

**Logement:**

Une pièce ou une suite de pièces ayant une entrée distincte et pourvue de commodités de chauffage, d'hygiène et de cuisine et dont l'installation est prévue et destinée à servir de domicile pour une ou plusieurs personnes, mais ne comprend pas les auberges, motels et hôtels

**Tarif:**

Montant payable annuellement par le propriétaire d'un immeuble en vertu de la compensation décrétée aux termes du présent règlement.

**Utilisateur:**

Tout propriétaire dont l'immeuble reçoit ou est susceptible de recevoir des services d'aqueduc municipaux.

**Petit utilisateur:**

Immeuble ou partie d'immeuble à utilisation commerciale qui consomme de faible quantité d'eau pour leurs besoins quotidiens tels les dépanneurs, stations service, magasins, restaurants de moins de trente (30) places, familles d'accueil de moins de neuf (9) personnes, bureaux professionnels, salons de coiffure et autres commerces semblables.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

No de résolution
ou annotation

**Gros utilisateur:**
Immeuble ou partie d'immeuble à utilisation commerciale qui consomme de grandes quantités d'eau pour leurs besoins quotidiens tels les camps de vacances, terrains de golf, centres de ski, foyers d'accueil de plus de dix (10) personnes, restaurants de trente (30) places et plus et autres commerces semblables.

**ARTICLE 2**
Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'amélioration des infrastructures d'aqueduc suivants:

- rue du moulin, rue du Pont, rue Allard, rue Laporte, rue Bergeron, rue des Loisirs, rue de la Rivière et le boulevard du Curé-Labelle.

**ARTICLE 3**
Les plans et devis pour lesdits travaux ont été préparés par les ingénieurs Soprin Experts-Conseils en date du 9 août 1991, portant les numéros AS-106, AS-107, AS-113, AS-114, AS-115, AS-117 et AS-120 et sont annexés au présent règlement comme annexe "A" pour en faire partie intégrante comme s'ils étaient reproduits au long.

**ARTICLE 4**
Le coût des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc décrétés par le présent règlement ainsi que les dépenses contingentes s'établissent à la somme de 428 580,00 $.

**ARTICLE 5**
Le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 428 580,00 $ pour l'application du présent règlement, laquelle dépense est établie à partie d'une estimation du coût des travaux faite par le firme d'ingénieurs Soprin, Experts-Conseils. Ladite estimation est annexée au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 6**
Le Conseil de la Municipalité de Labelle est autorisé à emprunter, par billets, une somme n'excédant pas 428 580,00 $, pour mettre en exécution le présent règlement.

**ARTICLE 7**
Tout octroi obtenu d'un gouvernement supérieur sera approprié sur le coût desdits travaux décrétés par ce règlement et devra servir à payer le présent emprunt.

**ARTICLE 8**
L'emprunt autorisé par le présent règlement sera pour un terme de vingt (20) ans.

**ARTICLE 9**
Les billets seront souscrits pour un terme de cinq (5) ans, renouvelable de cinq (5) ans en cinq (5) ans.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**ARTICLE 10**

Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité de Labelle et porteront la date de leur souscription.

**ARTICLE 11**

Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 17% l'an et les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la Municipalité.

**ARTICLE 12**

Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital qui seront, quant à elles, réparties sur une période de vingt (20) ans.

**ARTICLE 13**

Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé sous la cote "C", des travaux décrétés à l'article 2 du présent règlement, et ce, dans une proportion de 20% de l'emprunt décrété aux termes de l'article 6, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables, situés à l'extérieur du village de la Municipalité de Labelle, d'après leurs valeurs tel qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 14**

Afin de pourvoir au remboursement, en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé, des travaux décrétés par le présent règlement et ce, dans une proportion de 16% de l'emprunt décrété aux termes de l'article 6, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés dans le village de la Municipalité de Labelle, tel que montré en liséré jaune au plan annexé sous la cote "D", d'après leurs valeurs tel qu'elle apparait au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 15**

Afin de pourvoir au remboursement, en capital et intérêts du solde de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et sera prélevé, chaque année, durant le terme de l 'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble appartenant à l'une des catégories ci-après identifiées, situé dans le village de la Municipalité de Labelle, une compensation dont le montant sera multiplié par un facteur exprimé en terme d'unité, tel que précisé ci-après à regard de chacune desdites catégories.

| CATÉGORIE DES IMMEUBLES VISÉS: | FACTEUR |
|---|---|
| **Utilisation résidentielle ou commerciale:** | |
| Pour les immeubles susceptibles de bénéficier du service (immeuble vacant) | 0.75 |
| **Utilisation résidentielle:** | |
| Pour les immeubles desservis à utilisation résidentielle | |
| - Par logement: | 1.00 |

2086

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**Utilisation commerciale:**

| | |
|---|---|
| - Petit utilisateur: | 1.25 |
| - Gros utilisateur: | 3.00 |

La valeur d'une unité sera établie annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total des unités ainsi déterminées.

**ARTICLE 16**

La tarification sous forme de compensation exigée aux termes de l'article 15 du présent règlement est payable par le propriétaire de l'immeuble et assimilable à une taxe foncière imposée sur cet immeuble.

**ARTICLE 17**

Le propriétaire sur l'immeuble duquel une tarification est imposée peut exempter l'immeuble de cette tarification en payant en un seul versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par la tarification imposée sur son immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement. Le paiement devra être fait avant la publication de l'avis prévu à l'article 1065 du Code municipal.

**ARTICLE 18**

Le propriétaire sur l'immeuble, duquel une taxe spéciale est imposée en vertu des articles 13 et 14 du présent règlement, peut exempter l'immeuble de cette taxe spéciale en payant en un seul versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par la taxe spéciale imposée sur cet immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement. Le paiement devra être fait avant la publication de l'avis prévu à l'article 1065 du Code municipal.

**ARTICLE 19**

S'il advenant que dans le cadre de l'application du présent règlement, une modification, construction, subdivision ou autre d'un immeuble entraîne l'application d'un tarif autre que celui payable, le tarif exigé sera alors celui applicable à cette modification, construction, subdivision ou autre de l'immeuble.
Le présent article s'applique également au propriétaire d'un immeuble qui s'est prévalu de l'article 17 du présent règlement pour l'excédent.

**ARTICLE 20**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'ajournement de la session régulière du seizième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (16 septembre 1991).lequel a été tenu le vingtième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (20 septembre 1991).

MAIRE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

2087

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

'05-09-1991

**ADOPTION DU REGLEMENT NUMÉRO 115: DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT EXISTANTES ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 800 569,00 $ POUR EN DÉFRAYER LE COUT.**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'adopter le règlement numéro 115, décrétant des travaux d'assainissement des eaux, d'extension du réseau d'égout et d'amélioration des infrastructures d'égout existantes et autorisant un emprunt au montant de 800 569,00 $ pour en défrayer le coût.

Adoptée à l'unanimité

**RÈGLEMENT NUMÉRO 115: DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT EXISTANTES ET AUTORISANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 800 569,00 $ POUR EN DÉFRAYER LE COUT.**

ATTENDU QU'il est impératif d'effectuer des travaux d'assainissement des eaux, d'extension du réseau d'égout et d'amélioration des infrastructures du réseau d'égout existantes;

ATTENDU l'entente intervenu entre la Société Québécoise d'assainissement des eaux et la Municipalité de Labelle;

ATTENDU Qu'aux termes de cette entente, la Société Québécoise d'assainissement des eaux, assume 90% des coûts relatifs aux travaux nécessaires à l'assainissement des eaux de la Municipalité de Labelle;

ATTENDU QUE cet engagement de la Société Québécoise d'assainissement des eaux est conditionnel à ce que des travaux d'agrandissement et d'extension du réseau existant soient réalisés par la Municipalité;

ATTENDU les plans et devis des travaux préparés par les ingénieurs Soprin, Experts-Conseils et Labelle et Associés, Ingénieurs conseils;

ATTENDU QUE le coût des travaux, y compris les frais de finance, légaux et autres dépenses contingentes, est estimé à 800 569,00 $;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 800 569,00 $ pour payer le coût des travaux projetés;

ATTENDU QU'avis de motion a été régulièrement donné en date du 19 août 1991;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de resolution
ou annotation

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu qu'un règlement portant le numéro 115 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

**ARTICLE 1**
**Définition**
Aux termes du présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par:

**Ancien abonné**
Utilisateur dont l'immeuble construit ou vacant est desservi ou susceptible d'être desservi par le réseau d'égout existant.

**Nouvel abonné**
Utilisateur dont l'immeuble construit ou vacant n'est pas desservi ou susceptible d'être desservi par le réseau d'égout existant, mais qu'il le sera suite à la réalisation des travaux d'extension et d'amélioration du réseau décrété par le présent règlement.

**Compensation**
Mode de tarification exigée sous forme de compensation du propriétaire d'un immeuble

**Immeuble**
Comprend tout lot ou partie de lot construit ou vacant.

**Logement**
Une pièce ou une suite de pièces ayant une entrée distincte et pourvue de commodités de chauffage, d'hygiène et de cuisine et dont l'installation est prévue et destinée à servir de domicile pour une ou plusieurs personne, mais ne comprend pas les auberges, motels et hôtels.

**Tarif**
Montant payable annuellement par le propriétaire d'un immeuble en vertu de la compensation décrétée aux termes du présent règlement.

**Utilisateur**
Tout propriétaire dont l'immeuble reçoit ou est susceptible de recevoir des services d'égout municipaux.

**Petit utilisateur**
Immeuble ou partie d'immeuble à utilisation commerciale dont les activités quotidiennes ne nécessitent pas un gros usage des service d'égout, tels les dépanneurs, stations service, magasins, restaurants de moins de trente (30) places, familles d'accueil de moins de neuf (9) personnes, bureaux professionnels, salons de coiffure et autres commerces semblables.

INITIALES DU MAIRE
AM
INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution
ou annotation

**Gros utilisateur**

Immeuble ou partie d'immeuble à utilisation commerciale dont les activités quotidiennes nécessitent un gros usage de service d'égout tels les camps de vacances, terrains de golf, centres de ski, foyers d'accueil de plus de dix (10) personnes, restaurants de trente (30) places et plus et autres commerces semblables.

**ARTICLE 2**

Le Conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:

A) Extension du réseau d'égout

Secteur 1: rue de la Montagne, rue Pagé, rue de la Belle-Pente, rue Orban, rue de l'Aéroport, boulevard du Curé-Labelle (partie située entre la rue de la Belle-Pente et la rue de la Montagne).

Secteur 2: rue du Moulin, rue du Camping.

Secteur 3: chemin Nantel.

Secteur 4: rue Charles, rue Brassard, boulevard du Curé-Labelle (de la rue Brassard au lot 4-5, du cadastre du village de Labelle).

B) Amélioration au service d'égout existant

Branchement aux services d'égout et travaux d'assainissement localisés dans les rues suivantes:

rue Brousseau, rue l'Allier, rue Bélanger, rue Paiement, rue de la Rivière, rue du pont, rue du Moulin, rue Laporte, boulevard du Curé-Labelle.

**ARTICLE 3**

Les plans et devis pour lesdits travaux ont été préparés par les ingénieurs Soprin, experts-conseils, en date du 9 août 1991 et par les ingénieurs Labelle et Associés, ingénieurs-conseils, en date du 19 septembre 1991, portant les numéros AS-100 à AS-114,, LA 8801-1 à LA 8801-4, LA 8804.2-1 à LA 8804.2-7, LA 8917-1 à LA 8917-3, LA 9023-1 à LA 9023-3 et sont annexés au présent règlement comme annexe "A" pour en faire parti intégrante comme s'ils étaient reproduits au long.

**ARTICLE 4**

Le coût des travaux d'amélioration du réseau et d'extension du réseau d'égout existant décrétés par le présent règlement ainsi que les dépenses contingentes s'établissent à la somme de 800 569,00 $ et se détaillent comme suit:

A) Extension du réseau d'égout

| | | |
|---|---|---|
| - | Secteur 1: boul. du Curé-Labelle Nord: | 184 021,00 $ |
| - | Secteur 2: rue du Moulin et du Camping: | 264 531,00 $ |
| - | Secteur 3: chemin Nantel: | 157 289,00 $ |
| - | Secteur 4: rue Charles et Brassard: | 98 400,00 $ |
| | SOUS-TOTAL: | 704 241,00 $ |

B) Amélioration au service d'égout existant

| | | |
|---|---|---|
| - | Branchement aux services d'égout et travaux d'assainissement: | |
| | SOUS-TOTAL: | 96 328,00 $ |
| | **TOTAL:** | 800 569,00 $ |

2090

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

No de resolution
ou annotation

**ARTICLE 5**

S'il advient que l'une ou l'autre des appropriations dans le présent règlement est plus élevée que la dépense qui sera exécutée en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourrait être utilisé pour payer tout autre dépense décrétée par le présent règlement dont l'estimation s'avèrerait insuffisante.

**ARTICLE 6**

Le Conseil décrète une dépense n'excédant pas 800 569,00 $ pour l'application du présent règlement, laquelle dépense est établie à partir d'une estimation du coût des travaux faite à partir d'une estimation du coût des travaux faite par les ingénieurs Soprin, experts-conseils et Labelle et Associés, ingénieur-conseils. Ladite estimation est annexée au présent règlement sous la cote "B" pour en faire partie intégrante.

**ARTICLE 7**

Le Conseil de la Municipalité de Labelle est autorisé à emprunter, par billet, une somme d'excédant pas 800 569,00 $ pour mettre en exécution le présent règlement.

**ARTICLE 8**

Tout octroi obtenu, d'un gouvernement supérieur sera approprié sur le coût desdits travaux décrétés par ce règlement et devra servir à payer le présent emprunt.

**ARTICLE 9**

L'emprunt autorisé par le présent règlement sera pour une terme de vingt (20) ans.

**ARTICLE 10**

Les billets seront souscrits pour un terme de cinq (5) ans, renouvelable de cinq (5) ans à cinq (5) ans.

**ARTICLE 11**

Les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier pour et au nom de la Municipalité de Labelle et porteront la date de leur souscription.

**ARTICLE 12**

Les billets porteront intérêts à un taux n'excédant pas 17% l'an et les échéances en capital et intérêts seront payables au bureau de la Municipalité de Labelle.

**ARTICLE 13**

Les intérêts seront payables annuellement en même temps que les échéances en capital qui seront, quant à elles, réparties sur une période de vingt (20) ans.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

**ARTICLE 14**

Afin de pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé sous la cote "C", des travaux décrétés à l'article 2 du présent règlement et ce, dans une proportion de 20% de l'emprunt décrété aux termes de l'article 7, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables situés dans le village de la Municipalité de Labelle, tel que montré en liséré jaune au plan annexé sous la cote "D" d'après leur valeur tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 15**

Afin de pourvoir au remboursement, en capital et intérêts du solde de l'emprunt décrété par le présent règlement, il est exigé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable appartenant à l'une des catégories ci-après identifiée, située dans le village de la Municipalité de Labelle tel que montré au plan à l'annexe "D", une compensation dont le montant sera multiplié par un facteur (exprimé en terme d'unités), tel que précisé ci-après en regard de chacune desdites catégories.

| CATÉGORIE D'IMMEUBLE VISÉ | | | FACTEUR |
|---|---|---|---|
| **Utilisation résidentielle ou commerciale** | | | |
| Pour les immeubles susceptibles de bénéficier du service (immeuble vacant) | | | 0.75 |
| **Utilisation résidentielle** | | | |
| Pour les immeubles desservis à utilisation résidentielle | | | |
| - | Ancien abonné: | par logement | 1.00 |
| - | Nouvel abonné: | par logement | 2.25 |
| **Utilisation commerciale** | | | |
| Pour les immeubles desservis à utilisation commerciale: | | | |
| | Petit utilisateur: | | |
| | Ancien abonné: | | 1.25 |
| | Nouvel abonné: | | 2.50 |
| | Gros utilisateur: | | |
| | Ancien abonné: | | 3.00 |
| | Nouvel abonné: | | 4.25 |

La valeur d'une unité sera établie annuellement en divisant le montant de l'échéance annuelle de l'emprunt par le nombre total des unités ainsi déterminées.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**ARTICLE 16**

La tarification, sous forme de compensation exigée aux termes de l'article 15 du présent règlement, est payable par le propriétaire d'un immeuble et assimilable à une taxe foncière imposée sur cet immeuble.

**ARTICLE 17**

Le propriétaire sur l'immeuble, duquel une tarification est imposée, peut exempter l'immeuble de cette tarification en payant en un seul versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par la tarification imposée sur son immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement. Le
paiement devra être fait avant la publication de l'avis prévu à l'article 1065 du Code municipal.

**ARTICLE 18**

Le propriétaire sur l'immeuble duquel une taxe spéciale est imposée en vertu de l'article 14 du présent règlement peut exempter l'immeuble de cette taxe spéciale en payant en un seul versement la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe spéciale imposée sur cet immeuble. Cette part est calculée sur la base du rôle d'évaluation en vigueur au moment où le contribuable effectue son paiement. Le paiement devra être fait avant la publication de l'avis prévu à l'article 1065 du Code municipal.

**ARTICLE 19**

S'il advenait que dans le cadre de l'application du présent règlement, une modification, construction, subdivision ou autre d'un immeuble entraîne l'application d'un tarif autre que celui payable, le tarif exigé sera alors celui applicable à cette modification, construction, subdivision ou autre de l'immeuble.

**ARTICLE 20**

Le présent article s'applique également au propriétaire de l'immeuble qui s'est prévalu de l'article 17 du présent règlement.pour l'excédant.

**ARTICLE 21**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ à l'ajournement de la session régulière du seizième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (16 septembre 1991).lequel a été tenu le vingtième jour du mois de septembre mil neuf cent quatre-vingt-onze (20 septembre 1991).

MAIRE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

No de résolution
ou référence

8706-09-1991 **MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC: CONTRIBUTION FINANCIERE AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

PROPOSÉ par Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'accepter la contribution financière du Ministère des Transports du Québec relativement aux travaux d'assainissement des eaux de la municipalité de Labelle, plus précisément concernant l'égout pluvial sur le boulevard du Curé-Labelle (conduites, bordures et pavage), et ce, au montant de trois cent quatre vingt mille dollars répartie sur deux ans, soit 190 000,00 $ en 1992 et 190 000,00 $ en 1993.

Que le maire et le secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Labelle, le protocole d'entente à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

8708-09-1991 **MODIFICATION AU REGLEMENT NUMÉRO 78: PORTANT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de modifier le règlement numéro 78 portant sur les dérogations mineures, en changeant le numéro de règlement de référence, soit le règlement numéro 65, par les règlements numéros 105 "zonage" et 106 "lotissement".

Adoptée à l'unanimité

8709-09-1991 **MONSIEUR JEAN BERTHIAUME: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations au conseil municipal lors d'une prochaine assemblée, la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Berthiaume, 16421, rive ouest du lac Labelle, lot 149, rang "F", canton Labelle, concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

8710-09-1991 **MADAME SYLVIE POTVIN: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations au conseil municipal lors d'une prochaine assemblée, la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Potvin, 2551, route du Curé-Labelle, Labelle, lot P.10b, rang "B", canton Joly, concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité

8711-09-1991 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

**Maire** **Secrétaire-trésorier**

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

No de résolution
ou annotation

7 octobre 1991

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du Conseil, lundi le sept octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (7 octobre 1991), à laquelle étaient présents: mesdames et messieurs les conseillers Richard Hébert, André Beaudry, Bernard Lanthier, Pâquerette Léonard-Telmosse, Jean Brisebois et Martine David, formant le corps complet du conseil sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présente, madame Huguette F. Labelle, secrétaire-trésorière adjointe.

8712-10-1991

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

8713-10-1991

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'adopter les procès verbaux des assemblées tenues les 3 16 et 20 septembre 1991.

Adoptée à l'unanimité

8714-10-1991

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant: 6.6 Règlement #66: offre de refinancement.

Adoptée à l'unanimité

**1.- Prière.**

**2.- Présences.**

**3.- Ouverture de l'assemblée.**

**4.- Adoption des Procès verbaux.**

**5.- Adoption de l'ordre du jour.**

**6.- Appels d'offres et soumissions:**

6. 1 Soumissions, construction d'un mur de soutènement sur la rue du Collège.
6. 2 Offre de services: membre du C.C.U..
6. 3 Soumissions: finition de la salle à manger au garage municipal.
6. 4 Offre de services: responsable de la bibliothèque.
6. 5 Renouvellement d'emprunt pour le règlement numéro 66.
6. 6 Règlement numéro 66: offres de refinancement.

**7.- Correspondance:**

7. 1 MRC des Laurentides: parc linéaire des Laurentides.
7. 2 Mun. de Ste-Véronique: demande d'appui pour la mine de graphite.
7. 3 Gabriel Fontaine, député fédéral: demande de résolution pour l'inclusion d'une clause anti-déficit dans la nouvelle constitution canadienne.
7. 4 Maire de Montmagny: invitation à l'exposition Riopelle-Bourgault.
7. 5 Les Coeurs rythmés de Labelle: demande de vin d'honneur.
7. 6 Pavillon Gagnon: demande de subvention pour projet de transport adapté.
7. 7 Alain David: demande d'achat de l'escalier métallique de la Graph Can.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

No de résolution
ou annotation

7. 9 MRC des Laurentides: projet de corporation de développement économique.
7.10 UMRCQ: contribution au fonds spécial de défense pour contester la réforme municipale.

7.11 Comité Environnement de la Vallée de la Rouge:demande de contribution.

**8.-.Affaires en cours:**

9. 1 Approbation de la demande de subvention au Min. des Transports.
9. 2 Soprin: mandat pour la préparation des plans et devis: travaux à l'égout pluvial.
9. 3 Recommandation CCU: Maurice Huot, re demande d'achat de terrain.
9. 4 Recommandation CCU: Jean-Guy Filion, re construction d'un mur.
9. 5 Recommandation CCU: Yoland Béland, re dérogation mineure.
9. 6 Recommandation CCU: Jean Berthiaume, re dérogation mineure.
9. 7 Recommandation CCU: Robert Labelle, re projet de lotissement.
9. 8 Recommandation CCU: Maurice Labelle, rue demande d'achat de terrain.
9. 9 Recommandation CCU: Gérald Foster, re demande d'achat de terrain.
9.10 Recommandation CCU: Howard Fink, re demande de modification de zonage.
9.11 MRC des Laurentides: augmentation des heures de mise à jour 1991.
9.12 Rochon, Prévost, Auclair: re Les Bétons G&R Inc.
9.13 Contrat de location de la grande salle de l'hôtel de ville.
9.14 Cours de formation des élus sur la gestion financière municipale.
9.15 Machabée Automobiles Inc.: ratification de résolution.
9.16 Min. des Transports: feux de signalisation sur la route 117 et rue du Pont.
9.17 Banque Nationale du Canada: comptoir de services à Labelle.
9.18 Recommandation CCU: Sylvie Bastien, re dérogation mineure.
9.19 Recommandation CCU: Lucille Terreault, re dérogation mineure.

**9.- Affaires nouvelles**

10. 1 Démission de monsieur André Leduc, membre du CCU.
10. 2 Entente intermunicipale: gestion des déchets solides.
10. 3 Restructuration des loisirs de la municipalité.
10. 4 Plainte de contribuables: achalandage au quai du Lac Joly.
10. 5 Céline Dansereau: demande de modification de superficie d'un lot cadastré.
10. 6 Hydro-Québec: programme de mise ne valeur: demande pour installer une plaque publicitaire.

**10.- Règlements et avis de motion:**

11. 1 Dépôt des certificats de la procédure d'enregistrement pour les règlements numéros 114 et 115.

**11.- Divers:**

12. 1 Résultat du concours "Villes, et Villages fleuris 1991".
12. 2 Danse*au pavillon du Parc du Centenaire.
12. 3 Hubert Nantel: demande d'entreposage temporaire à la piscine municipale.
12. 4 Construction d'un espace de rangement dans la salle
12. 5 Décès: frère de Me Suzy Chouinard.
12. 6

**13.- Affaires du Secrétaire-trésorier:**

13. 1 Adoption des comptes et salaires.
13. 2 Engagement de pompier volontaire: Line Boivin.
13. 3 Engagement de pompier volontaire: Daniel Paradis.
13. 4 Engagement de surveillant au pavillon des loisirs: Daniel Paradis.
13. 5 Autorisation: achat d'une pompe distributrice de chlore.
13. 6 Autorisation: mise à jour de la base de données pour la gestion des permis émis: chèque en argent US.
13. 7 Rochon, Prévost, Auclair: facturation pour la préparation des règlements numéros 114 et 115.
13. 8 Autorisation: contrat de service pour le système téléphonique de la municipalité.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

**14.- Tour de table.**

**15.- Questions de l'auditoire.**

**16.- Ajournement ou levée de l'assemblée**

**8715-10-1991** **MONSIEUR PIERRE DESPARS: MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'accepter la candidature de monsieur Pierre Despars comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Labelle, et ce, pour le terme débutant le 7 octobre 1991 jusqu'au 3 mars 1993, et ce, en remplacement de monsieur André Leduc, membre démissionnaire au sein dudit comité, au tarif de 10,00$ par réunion.

Que copie de cette résolution soit remise à l'inspecteur municipal en environnement et bâtisses, monsieur Stéphane Charbonneau.

Adoptée à l'unanimité

**8716-10-1991** **MONSIEUR SIDNEY ROBERTS: FINITION DE LA SALLE A MANGER AU GARAGE MUNICIPAL**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu de retenir les services de monsieur Sidney Roberts, pour effectuer le travail de tirage de joints dans la salle à manger au garage municipal, au coût total de cent dix dollars (110,00$), incluant le matériel requis, le tout, suivant l'estimé fourni en date du 20 septembre 1991.

Adoptée à l'unanimité

**8717-10-1991** **RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT DU REGLEMENT NUMÉRO 66**

ATTENDU QUE la municipalité de Labelle se propose d'emprunter par billets, un montant total de 200 961 $ en vertu du règlement d'emprunt numéro 66;

ATTENDU QU'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un nouvel emprunt;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présent résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets seront datés du 23 octobre 1991;

QUE les billets porteront un taux d'intérêts son supérieur à 15%, payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

1.- 6 900 $
2.- 7 700
3.- 8 400

3.-177 961 $ (à renouveler).

QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de:

- 3 ans à compter du 23 octobre 1991, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 4 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 66; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

QUE la municipalité aura, le 20 octobre 1991, un montant de 200 961 $, pour une période de 14 ans, en vertu du règlement numéro 66;

QUE la municipalité emprunte les 200 961 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 3 jours au terme original du règlement mentionnés ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

18-10-1991 **REGLEMENT NUMÉRO 66: OFFRE DE REFINANCEMENT**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu unanimement:

QUE la municipalité de Labelle accepte l'offre qui lui est faite par la Firme Levesque, Beaubien, Geoffrion Inc. pour son emprunt de 200 961 $ par billets en vertu du règlement numéro 66, au prix de 98.777$ et échéant en série 3 ans comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| 6 900 $ | 8.00 % | 23 octobre 1992 |
| 7 700 | 8.50 % | 23 octobre 1993 |
| 186 361 | 8.75 % | 23 octobre 1994 |

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

QUE demande soit faite au Ministre des Affaires Municipales d'approuver les conditions du présent emprunt telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

19-10-1991 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

CONSIDÉRANT le besoin de développement économique dans la Vallée de la Rouge afin de créer des emplois;

CONSIDÉRANT que l'exploitation de gisements de minerai de graphite est non polluante et est en parfait accord avec les normes environnementales, ayant déjà des sites dans la région;

CONSIDÉRANT que le territoire visé pour ce développement est présentement stérile à toute autre forme de développement, à cause de coupes à blanc effectuées il y a une dizaine d'années;

CONSIDÉRANT que l'exploitation d'une mine de graphite dans ce secteur est entièrement compatible avec le développement touristique de la région et que l'un ne nuit pas à l'autre;

CONSIDÉRANT que lors de la modification de son plan d'urbanisme, le conseil de Ste-Véronique a retiré du texte tout ce qui se rapportait au domaine minier;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT le refus du conseil municipal au projet d'exploitation de minerai situé dans le Canton de Mousseau, récemment annexé à la Municipalité de Ste-Véronique;

CONSIDÉRANT la ferme volonté du conseil de Ste-Véronique de vouloir cacher à la population, le développement économique que rapporterait l'exploitation de cette ressource naturelle;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que la municipalité de Labelle appuie la candidature de Janic Gargantini et le conseiller Jean-Paul Bleau de la municipalité de Ste-Véronique, dans leurs démarches afin de convaincre le conseil municipal de Ste-Véronique, de cesser de bloquer le développement et de laisser libre accès aux promoteurs du développement de l'exploitation de mines de graphite dans le Canton de Mousseau.

Adoptée à l'unanimité

8720-10-1991 **RASSEMBLEMENT DES CHOEURS EN NORD A LABELLE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu que la municipalité de Labelle offre un vin d'honneur à l'occasion du 6e rassemblement des Choeurs en Nord qui aura lieu à Labelle le 26 octobre 1991.

Les membres du conseil municipal sont heureux d'accueillir tous ces gens et leur souhaite la plus cordiale bienvenue à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

8721-10-1991 **M. ALAIN DAVID: ACHAT D'ESCALIER EN FER FORGÉ**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'informer monsieur Alain David que la municipalité n'est pas intéressée pour le moment à vendre l'escalier en fer forgé que se trouve dans la bâtisse située au 61 de la rue de l'Église à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

8722-10-1991 **SEMAINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu qu'à Labelle, nous avons défini notre mission principale comme étant de travailler à préserver et à améliorer la qualité de vie des citoyens. C'est pourquoi, nous désirons nous joindre à tous ceux et celles qui se préoccupent de la santé et de la sécurité au travail et proclamons la semaine du 21 au 27 octobre 1991 "Semaine annuelle de la santé et de la sécurité du travail".

Adoptée à l'unanimité

8723-10-1991 **UMRCQ: CRÉATION D'UN FONDS SPÉCIAL POUR CONTESTER LA RÉFORME MUNICIPALE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu que la municipalité de Labelle contribue un montant de 570,85 $ au fonds spécial de l'UMRCQ, pour contester la réforme fiscale du ministère des Affaires Municipales du Québec.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

24-10-1991 **SUBVENTION DE 12 000 $ DU MINISTERE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC: APPROBATION DES DÉPENSES**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que le conseil approuve le rapport concernant les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du réseau routier municipal, lesquelles s'élèvent à 32 467,00 $.

Qu'une demande soit adressée au Ministère des Transports pour le versement de la subvention accordée pour l'année 1991, au montant de 12 000,00 $.

Adoptée à l'unanimité

25-10-1991 **SOPRIN, EXPERTS-CONSEILS: PLANS ET DEVIS POUR LES TRAVAUX A l'ÉGOUT PLUVIAL SUR LE BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de mandater la firme Soprin, experts-conseils, pour la préparation des plans et devis concernant les travaux à être effectués à l'égout pluvial (conduites, bordures et pavage), sur le boulevard du Curé-Labelle, et ce, suite à la contribution financière et à l'entente avec le Ministère des Transports du Québec, concernant la réalisation desdits travaux.

Adoptée à l'unanimité

26-10-1991 **M. JEAN-GUY FILION: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite à la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Guy Filion, 6775, boul. du Curé-Labelle, lot 8-17, cadastre du Village de Labelle, concernant la construction d'un mur de soutènement en bordure du trottoir; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Guy Filion, 6775, boulevard du Curé-Labelle, Labelle, lot 8-17, cadastre du village de Labelle, concernant la construction d'un mur de soutènement en bordure du trottoir.

Le maire Robert Nantel est contre cette décision.

Adoptée sur dissidence

27-10-1991 **M. YOLAND BÉLAND: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Yoland Béland, 2551, route du Curé-Labelle, Labelle, lot 10b, rang "B", canton Joly, concernant l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

28-10-1991 **M. JEAN BERTHIAUME: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Berthiaume, 16421, rive ouest du lac Labelle, lot 149, rang "F", canton Labelle, concernant l'agrandissement du bâtiment principal, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**8729-10-1991**

**M. MAURICE LABELLE: DEMANDE D'ACHAT DU LOT 1, RANG "O", CANTON JOLY**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de ne pas accéder à la demande de monsieur Maurice Labelle concernant l'achat du lot numéro UN (1), rang "O", canton Joly étant donné l'importance de préserver l'accessibilité publique au lac Gervais, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

**8730-10-1991**

**M. GÉRALD FOSTER: DEMANDE D'ACHAT DU LOT 201, RANG "F", CANTON LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de ne pas accéder à la demande de monsieur Gérald Foster concernant l'achat du lot 201, rang "F", canton Labelle étant donné l'importance de préserver l'accessibilité publique au lac Labelle, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

**8731-10-1991**

**MRC DES LAURENTIDES: MISE A JOUR DU ROLE D'ÉVALUATION**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'inviter monsieur Robert Demarbre de la Municipalité régionale de Comté des Laurentides, à venir rencontrer les membres du conseil municipal le 28 octobre prochain à 19h30 à l'hôtel de ville, afin de fournir des informations concernant le service de mise à jour.

Adoptée à l'unanimité

**8732-10-1991**

**MRC DES LAURENTIDES: SERVICE DE MISE A JOUR**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser un supplément d'heures de travail jusqu'à un maximum de cinquante (50) heures, pour la mise à jour du rôle d'évaluation 1991 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**8733-10-1991**

**LABORATOIRE VILLE-MARIE INC.: DOSSIER LES BÉTONS G&R INC.**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu que suite à la demande de Me André Rochon, avocat, de mandater Les Laboratoires Ville-Marie Inc, afin qu'il se rende à Labelle rencontrer les employés et procéder aux analyses nécessaires, et ce, afin de fournir une expertise sur la rapport de la partie adverse, dans le dossier Les Bétons G.&.R. Inc..

Adoptée à l'unanimité

**8734-10-1991**

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HOTEL DE VILLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu que lors de la location de la salle communautaire de l'hôtel de ville, une copie du contrat ci-après décrit soit signé et remis à chaque locateur, à savoir:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Le conseil de la municipalité de Labelle est heureux de mettre à votre disposition, la salle communautaire de l'hôtel de ville.

La salle communautaire de l'hôtel de ville demeure la propriété de tous les contribuables de la municipalité. Nous espérons que les usagers de cette salle prendront soin de ce bien collectif en suivant les prescriptions suivantes:

1) Transporter les chaises et les tables afin de ne pas abîmer le plancher.

2) Ne pas utiliser de clous, de broches ou de vis sur les murs. Le ruban adhésif (masking tape), gomme à coller (fun tak) ou tout autre collant du genre sont recommandés.

3) Tous les sacs de vidanges doivent être sortis à l'extérieur sous l'escalier latérale.

4) Ne pas jeter de mégots de cigarette dans les éviers et les urinoirs.

5) L'usage de confettis est interdit dans la salle.

6) Aucune décoration ne devra être accrochée aux éventails.

7) A la fin de l'évènement, fermer toutes les fenêtres, lumières et verrouiller les portes.

8) Le plancher de la cuisinette n'est pas imperméable aux dégâts d'eau. Vous devez donc porter une attention particulière pour ne pas causer de dommages dans les locaux administratifs situés à l'étage inférieure.

9) Le ou les responsables de la salle devront libérer les lieux de tous leurs effets personnels, ranger les chaises et les tables au plus tard le lendemain de l'évènement à 10h00 AM.

Toute personne responsable de la location de la salle qui ne respectera pas les règles du présent contrat s'engage, selon le cas:

A) à payer les frais encourus pour réparer les bris du matériel appartenant à la municipalité;

B) à perdre son dépôt pour la location de la salle pour ne pas avoir respecté les articles 1 à 8;

C) à payer des frais de 75,00 $ pour ne pas avoir respecté l'article 9.

Adoptée à l'unanimité

35-10-1991

**MACHABÉE AUTOMOBILES INC.: PERMIS DE CONSTRUCTION**

Après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite à la demande de permis faite par Machabée Automobiles Inc., pour l'agrandissement du bâtiment situé au 7315, boul. du Curé-Labelle, lot P92, P93 et P94, cadastre du village de Labelle, Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le maire Robert Nantel
et résolu de fermer ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

36-10-1991

**MME SYLVIE BASTIEN: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure faite par madame Sylvie Bastien, lot P271, cadastre du village de Labelle, matricule 1227-12-9401, concernant l'agrandissement d'un bâtiment principal, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

8737-10-1991 **MONSIEUR ANDRÉ LEDUC: DÉMISSION COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Richard Hébert
et résolu d'accepter la démission de monsieur André Leduc comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil municipal remercie désire offrir à monsieur Leduc ses remerciements pour l'excellent travail accompli au sein dudit comité.

Adoptée à l'unanimité

8738-10-1991 **MONSIEUR DANIEL VILLENEUVE: REMERCIEMENTS POUR SES SERVICES**

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal de restructurer le service des loisirs dans la municipalité, Il est:

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que monsieur Daniel Villeneuve soit remercié de ses services comme directeur à l'essai des loisirs au Parc du Centenaire à compter de ce jour.

Le conseil félicite et remercie monsieur Villeneuve pour ses loyaux services et les nombreuses heures qu'il a consacré à son travail.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à lui payer les bénéfices marginaux suivant l'entente de travail.

Adoptée à l'unanimité

8739-10-1991 **MME CÉLINE DANSEREAU LABELLE:RECTIFICATION DE LIGNE DE LOT**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation au conseil lors d'une prochaine assemblée, la demande de madame Céline Dansereau Labelle, concernant la rectification d'une ligne de lot sur sa propriété.

Adoptée à l'unanimité

8740-10-1991 **HYDRO-QUÉBEC: INSTALLATION D'UNE PLAQUE PUBLICITAIRE DANS LE PARC DU CURÉ-LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le maire Robert Nantel
et résolu, qu'à condition que le tout soit gratuit, d'accepter l'offre faite par Hydro-Québec pour l'installation d'une plaque publicitaire sur panneau incliné dans le Parc du Curé-Labelle, et ce, dans le cadre du programme de mise en valeur environnemental d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité

**REGLEMENT NO. 114: DÉPOT DE CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Le Secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal, le certificat de la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement numéro 114, décrétant des travaux d'amélioration aux infrastructures d'aqueduc et autorisant un emprunt au montant de 428 580 $.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**REGLEMENT NO. 115: DÉPOT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

Le secrétaire-trésorier dépose devant le conseil municipal, le certificat de la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement numéro 115, décrétant des travaux d'assainissement des eaux, d'extension du réseau d'égout et d'amélioration des infrastructures d'égout existantes et autorisant un emprunt au montant de 800 569 $ pour en défrayer le coût.

41-10-1991 **SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Richard Hébert,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu de remercier et de féliciter les membres de la Société d'Horticulture et d'Écologie de Labelle pour l'excellent travail accompli durant l'année 1991.

Le conseil municipal est fier d'avoir des personnes ayant intérêt à embellir et fleurir notre municipalité par leur dévouement et leur disponibilité.

Adoptée à l'unanimité

42-10-1991 **MONSIEUR GAÉTAN NANTEL: REMERCIEMENTS**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le maire Robert Nantel
et résolu de féliciter monsieur Gaétan Nantel et son équipe, pour l'excellent travail accompli durant l'été 1991 à l'entretien des fleurs, pelouses et arbres dans notre municipalité

Adoptée à l'unanimité

43-10-1991 **DANSES AU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser l'organisation de danses pour les jeunes au pavillon du Parc du Centenaire le samedi soir de 19h00 à 22h30, et ce, à compter du 19 octobre prochain.

Le coût d'entrée sera de deux dollars (2,00$) par personne

Une surveillance par des personnes responsables devra être assurée à l'intérieur et à l'extérieur.

Adoptée à l'unanimité

44-10-1991 **FERMETURE DE LA PISCINE LE 26 OCTOBRE 1991**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'autoriser la fermeture de la piscine municipale le samedi 26 octobre prochain à la demande des Coeurs Rythmés de Labelle, et ce, pour permettre la préparation de la salle du gymnase du Centre Communautaire pour le récital du 6e rassemblement des chorales Coeurs en Nord.

Adoptée à l'unanimité

45-10-1991 **CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RANGEMENT DANS LA SALLE COMMUNAUTAIRE DE L'HOTEL DE VILLE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser l'achat des matériaux nécessaires à la construction d'un espace de rangement dans la grande salle communautaire de l'hôtel de ville, et ce, selon l'estimé fourni par Les Matériaux Labelle au montant de 187.94$.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS

8746-10-1991 **CONDOLÉANCES A ME SUZY CHOUINARD**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès du frère de Me Suzy Chouinard.

Les membres du conseil prie Me Suzy Chouinard de bien vouloir accepter l'expression de leurs condoléances les plus sincères.

Adoptée à l'unanimité

8747-10-1991 **ADOPTION DES COMPTES ET SALAIRES**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser le paiement des comptes et salaires à être débités au fonds général de la municipalité, suivant le registre numéro 91-18 daté du 3 octobre 1991.

Adoptée à l'unanimité

8748-10-1991 **MONSIEUR DANIEL PARADIS: ENGAGEMENT COMME POMPIER VOLONTAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'engager monsieur Daniel Paradis comme pompier volontaire à temps partiel, au salaire de dix dollars (10,00$) l'heure lors d'un incendie; de sept dollars et cinquante cents (7,50$) l'heure pour le travail et quinze dollars (15,00$) pour chaque pratique.

Adoptée à l'unanimité

8749-10-1991 **MADAME LINE BOIVIN: ENGAGEMENT COMME POMPIER VOLONTAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu d'engager madame Line Boivin comme pompier volontaire à temps partiel, au salaire de dix dollars (10,00$) l'heure; de sept dollars et cinquante cents (7,50$) l'heure pour le travail à la caserne et quinze dollars (15,00$) pour chaque pratique.

Adoptée à l'unanimité

8750-10-1991 **SURVEILLANCE AU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de demander à messieurs Gaétan Nantel et Pierre Blais, d'assurer la surveillance de 19h00 à 22h00 au Parc du Centenaire en modifiant leur horaire normal de travail, et ce, en attendant la restructuration du service des loisirs.

Advenant que messieurs Nantel et Blais ne puisse assurer ladite surveillance, le Pavillon du Parc du Centenaire sera fermé jusqu'à mardi le 15 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

8751--10-1991 **OFFRE D'EMPLOI: SURVEILLANCE AU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse
et résolu que lorsque qu'un cahier de charges sera complété, de publier une offre d'emploi dans le journal l'Information du Nord, pour l'engagement d'un(e) surveillant(e) au Parc du Centenaire.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

52-10-1991 **ACHAT D'UNE POMPE DISTRIBUTRICE DE CHLORE**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de demander à deux fournisseurs, un prix pour une pompe distributrice de chlore pour le réseau d'aqueduc et d'en autoriser l'achat du plus bas soumissionnaire.

Adoptée à l'unanimité

53-10-1991 **LOGICIEL POUR LA MISE A JOUR DES PERMIS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de vérifier auprès d'autres fournisseurs l'achat d'un logiciel Double Helix pour la mise à jour de la base de données pour la gestion des permis.

Adoptée à l'unanimité

87 54-10-1991 **ROCHON, PRÉVOST ET ALS: HONORAIRES**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement au montant de mille neuf cent vingt-six dollars (1 926,00$), représentant les honoraires de Rochon, Prévost, Auclair, Fortin et D'Aoust, avocats, pour l'étude et la rédaction des règlements d'emprunts numéros 114 et 115.

Adoptée à l'unanimité

55-10-1991 **ELEVES DE 6e ANNEE: LAVE-AUTO DANS LE STATIONNEMENT DE LA CASERNE D'INCENDIE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser madame Boisjoly, professeure de 6e année à l'école Le Tremplin et responsable, à tenir un lave-auto dans le stationnement de la caserne d'incendie, vendredi de 12h00 à 18h00 et samedi de 9h00 à 17h00, soit les 12 et 13 octobre 1991, et ce, dans le but d'amasser de l'argent pour un faire un voyage.

Il est bien entendu que l'accès à la caserne devra demeurer entièrement libre et que personne ne sera autorisé à pénétrer à l'intérieur de la caserne.

Adoptée à l'unanimité

56-10-1991 **BRUNCH AU PROFIT DU CHDL/CARHV**

PROPOSÉ par la conseillère Pâquerette L. Telmosse,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de déléguer monsieur le maire Robert Nantel à assister au brunch au profit du CHDL/CARHV qui sera servi à l'Auberge Godard le 24 novembre 1991.

Advenant que le maire soit dans l'impossibilité d'y assister, qu'un autre membre du conseil le remplace.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

21 Octobre 1991

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**DISTRICT DE LABELLE**
**MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil, lundi le vingt-et-un octobre mil neuf cent quatre-vingt-onze (21 octobre 1991), à laquelle étaient: madame et messieurs les conseillers André Beaudry, Bernard Lanthier, Jean Brisebois et Martine David, formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Nantel, maire et aussi présente, madame Huguette F. Labelle, secrétaire-trésorière adjointe.

8758-10-1991

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'ouvrir l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

8759-10-1991

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants:12.11 Coeurs Rythmés: utilisation de la salle du conseil comme vestiaire. 12.12 Groupe Alpha: utilisation de la salle au pavillon du parc du centenaire..

Adoptée à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 21 octobre 1991**

**1.- Prière.**

**2.- Présences.**

**3.- Ouverture de l'assemblée.**

**4.- Adoption de l'ordre du jour.**

**5.- Appels d'offres et soumissions:**

5. 1 Appel d'offres: cueillette des déchets, ratification.
5. 2 Appel d'offres: cueillette des déchets rive ouest Lac-Labelle, ratification.
5. 3 Ouverture des soumissions: cueillette des déchets (excluant la rive ouest du Lac-Labelle).
5. 4 Ouverture des soumissions: cueillette des déchets sur la rive ouest du Lac-Labelle.

**6.- Correspondance:**

6. 1 M. René Mayer: déneigement du chemin de la mine.
6. 2 M. Claude Pigeon: installation de miroirs à l'entrée du chemin de la Pointe-des-Pins.
6. 3 Ass. touristique des Laurentides: participation au guide touristique 91-92.
6. 4 Ass. Touristique des Laurentides: Grand prix du tourisme québécois.
6. 5 M. Jean-Paul Ratel: demande de location de la salle pour cours de karaté.
6. 6 Camp Quatre-Saisons: Invitation à la dégustation de vin et fromage.
6. 7 Invitation à participer à la semaine de la prévention du crime.
6. 8 Mérite sportif des Laurentides:Mlles Marie-Hélène et Josée Lanthier.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES

No de résolution
ou annotation

**7.- Rapports des départements**

7. 1 Bibliothèque.
7. 2 Service d'incendie.
7. 3 Travaux publics.
7. 4 Travaux publics: véhicules.
7. 5 Responsable du Parc du Centenaire.
7. 6 Responsable de la piscine.
7. 7 Comité consultatif d'urbanisme.

**8.-.Affaires en cours:**

8. 1 MRC des Laurentides: projet de corporation de développement économique.
8. 2 Régie intermunicipale des déchets de la Rouge: règlement.
8. 3 Canadien Pacifique Ltée: location de terrain pour le wagon de queue.
8. 4 Responsable de la bibliothèque municipale: nomination.
8. 5 M. Robert Labelle: projet de lotissement.
8. 6 M. Camille Fafard: re demande de dérogation mineure.
8. 7 Mme Sylvie Potvin et M. Yoland Béland: re demande de dérogation mineure.
8. 8 M. Jean Berthiaume: re demande de dérogation mineure.
8. 9 M. Jean-Guy Filion: re demande de dérogation mineure.
8.10 Construction d'un mur de soutènement sur la rue du Collège.
8.11 CCU: Infraction, bande riveraine, Mme Stella Demers Basque.

**9.- Affaires nouvelles**

9. 1 Office municipal d'habitation de Labelle: budget supplémentaire 1991.
9. 2 Office municipal d'habitation de Labelle: prévisions budgétaires 1992.
9. 3 Office municipal d'habitation de Labelle: Représentant du conseil municipal au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Labelle.
9. 4 SQAE: cours de formation pour opérateurs de station de traitement des eaux.
9. 5 Loi 145 du Min. des Affaires Municipales: re Sûreté du Québec.
9. 6 M. Jean-Pierre Paquette: demande de modification de zonage.
9. 7 Demande de prolongement du chemin sur la rive sud du lac des Sucreries.
9 8 Horaire de la bibliothèque municipale.
9. 9 Caisse Populaire de Labelle: Projet d'accessibilité à la propriété.

**10.- Règlements et avis de motion:**

11. 1

**11.- Divers:**

11. 1 Min. du Tourisme: accusé réception de résolution sur la TPS.
11. 2 Min. des Affaires Municipales: Profil financier de la municipalité pour 1990-1991.
11. 3 M. Robert Bourassa: accusé réception résolution concernant la TVQ.
11. 4 M. André Vallerand: accusé réception résolution taxe sur les chambres d'hôtel.
11. 5 Mme Christine Lessard: dir. gén. par intérim du CLSC Trois vallées.
11. 6 Cadets de l'Air Rivière Rouge: remerciements.
11. 7 Domaine du Beau Séjour: remerciements.
11. 8 CDEC des Trois Villages: bilan d'activités.
11. 9 Firme René Girard: période de consultation gratuite pour la réglementation d'urbanisme.
11.10 Décès.
11.11 Coeurs Rythmés: utilisation de la salle du conseil comme vestiaire.
11.12 Groupe Alpha: utilisation d'une salle au pavillon du parc du centenaire.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRES.

No de résolution ou annotation

**12.- Affaires du Secrétaire-trésorier:**

12. 1 Adoption des comptes.
12. 2 Soprin: honoraires pour plans aqueduc.
12. 3 Bélanger, Sauvé: honoraires dossier Claude Champs.
12. 4 Autorisation: réserve de sable pour l'hiver 91-92.
12. 5 Autorisation: achat de sel pour l'entretien des chemins d'hiver.
12. 6 Autorisation: achat de pneus pour niveleuse, pépine et camion 4X4.
12. 7 Peinture de la cuisine et d'un mur dans la grande salle de l'hôtel de ville.
12. 8 Autorisation: achat logiciel de mise à jour des données pour les permis.

**13.- Tour de table.**

**14.- Questions de l'auditoire.**

**15.- Ajournement ou levée de l'assemblée**

**8760-10-1991** **APPEL D'OFFRES: CUEILLETTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ET REBUTS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de ratifier l'appel d'offres publié dans le journal l'Information du Nord du 5 octobre 1991, pour la cueillette et le transport des déchets et rebuts pour les années 1992, 1993 et 1994.

Adoptée à l'unanimité

**8761-10-1991** **APPELS D'OFFRES: CUEILLETTE DES DÉCHETS ET REBUTS SUR LA RIVE OUEST DU LAC LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de ratifier l'appel d'offres publié dans le journal l'Information du Nord du 5 octobre 1991, pour la cueillette et le transport des déchets et rebuts, excluant la rive ouest du Lac-Labelle.

Adoptée à l'unanimité

**8762-10-1991** **OUVERTURE DES SOUMISSIONS: CUEILLETTE ET TRANSPORT DES DÉCHETS ET REBUTS (EXCLUANT LA RIVE OUEST DU LAC-LABELLE)**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour la cueillette et le transport des déchets et rebuts sur le territoire de la municipalité, excluant la Rive Ouest du Lac-Labelle:,

| | | Option "A" | Option "B" |
|---|---|---|---|
| M. Mario Nadon | 1992 | 66 562,56 $ | 79 043,00 $ |
| " " " | 1993 | 66 652,56 $ | 79 043,00 $ |
| " " " | 1994 | 66 652,56 $ | 79 043,00 $ |
| Laidlaw Québec Ltée | 1992 | 88 981,20 $ | 71 184,96 $ |
| " " " " | 1993 | 93 252,30 $ | 74 601,84 $ |
| " " " " | 1994 | 97 728,41 $ | 78 182,73 $ |

Les soumissions sont laissées sur la table pour étude, vérification et décision lors de la session régulière du conseil municipal qui se tiendra le 4 novembre 1991.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

'63-10-1991

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS: CUEILLETTE DES DÉCHETS ET REBUTS SUR LA RIVE OUEST DU LAC-LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de procéder à l'ouverture des soumissions reçues pour la cueillette des déchets et rebuts sur la Rive Ouest du Lac-Labelle:

| | | |
|---|---|---|
| M. Mario Nadon | 1992 | 9 244,80 $ |
| " " | 1993 | 9 244,80 $ |
| " " | 1994 | 9 244,80 $ |
| M. André Desgroseillers | 1992 | 10 000,00 $ |
| " " | 1993 | 11 000,00 $ |
| " " | 1994 | 11 100,00 $ |

Les soumissions sont laissées sur la table pour étude, vérification et décision lors de la session régulière du conseil municipal qui se tiendra le 4 novembre 1991.

Adoptée à l'unanimité

'64-10-1991

**FAMILLE RENÉ MAYER: DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA MINE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de laisser sur la table pour étude et considération, la demande de la Famille René Mayer concernant le déneigement du chemin de la Mine durant l'hiver 1991-1992.

Adoptée à l'unanimité

'65-10-1991

**MONSIEUR JEAN-PAUL RATEL: UTILISATION DE LA GRANDE SALLE DE L'HOTEL DE VILLE POUR DES COURS DE KARATÉ**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de louer la grande salle de l'hôtel de ville à monsieur Jean-Paul Ratel les lundis et jeudis pour la période du 21 octobre 1991 au 30 avril 1992, pour y dispenser des cours de karaté. Le coût de location est de dix dollars (10,00$) par soir.

Monsieur Jean-Paul Ratel devra fournir à la municipalité, la preuve qu'il détient une assurance responsabilité civile en cas d'accident.

Adoptée à l'unanimité

'66-10-1991

**CAMP QUATRE-SAISONS: DÉGUSTATION DE VIN ET FROMAGE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de déléguer le maire, monsieur Robert Nantel, à assister à la dégustation de vin et fromage organisée par le Camp Quatre-Saisons, le 26 octobre prochain.

Que ses frais soient défrayés par le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

8767-10-1991

**SEMAINE DE LA PRÉVENTION DU CRIME**

CONSIDÉRANT QUE la criminalité et les problèmes qui en découlent (insécurité, peur, traumatismes physiques et psychologiques, pertes économiques) affectent la qualité de vie de nos citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la prévention constitue la voie à privilégier pour diminuer les risques que nos citoyens et citoyennes soient victimes de crimes;

CONSIDÉRANT QUE l'on doit favoriser l'engagement et la responsabilité des citoyens et des citoyennes à l'égard de la prévention;

EN CONSÉQUENCE; il est:

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que le conseil de la Municipalité de Labelle proclame la semaine du 3 au 9 novembre 1991 "Semaine de la prévention de la criminalité" et convie toutes les citoyennes et tous les citoyens à participer aux activités communautaires organisées dans le cadre de cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

8768-10-1991

**RAPPORTS MENSUELS DES DÉPARTEMENTS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de revoir les formulaires de rapports mensuels par les différents services de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

8769-10-1991

**MRC DES LAURENTIDES: PROJET DE CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'entériner le projet de corporation de développement économique de la Municipalité Régionale de Comté des Laurentides, à la condition que son conseil d'administration soit majoritairement représenté par le monde municipal, soit: six (6)membres désignés choisis parmi les membres des conseils municipaux et cinq (5) membres actifs choisis parmi les gens d'affaires et les milieux tels que commerces et services, tourisme, chambres de commerce et offices de promotion, industrie manufacturière, milieu gouvernemental et par-public et domaine agro-forestier.

Adoptée à l'unanimité

**AVIS DE MOTION: PRÉSENTATION D'UN REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES**

Le conseiller Jean Brisebois donne un avis de motion en vue de la présentation d'un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale relative à la gestion des déchets solides.

Les membres du conseil ayant reçu copie du projet de règlement et d'entente, le conseiller Jean Brisebois demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution

70-10-1991

**CANADIEN PACIFIQUE LTÉE: BAIL DE LOCATION D'UNE PARTIE DE TERRAIN**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu qu'une demande soit adressée à la compagnie Canadien Pacifique Ltée, afin que soit accordé à la Municipalité de Labelle un bail de location temporaire pour une partie de terrain face à la gare à Labelle, pour y garer le wagon de queue acheté et payé à ladite compagnie.

Adoptée à l'unanimité

71-10-1991

**NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que le conseil municipal rencontre le 28 octobre prochain, les personnes qui ont répondues à l'offre de services de la Municipalité de Labelle concernant le poste de responsable de la bibliothèque municipale.

Adoptée à l'unanimité

72-10-1991

**MONSIEUR ROBERT LABELLE: PROJET DE LOTISSEMENT**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller Martine David
et résolu d'amender le règlement numéro 106 "lotissement" afin de permettre la réalisation d'un projet de lotissement sur le lot P. 242, cadastre officiel du Village de Labelle, en modifiant le zonage Ru-4 de ce lot pour un zonage Ra, et ce, suite à la demande de monsieur Robert Labelle.

Adoptée à l'unanimité

73-10-1991

**MONSIEUR CAMILLE FAFARD: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Camille Fafard, lot numéro P. 13A, rang "G", canton de Joly, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dans le bande riveraine, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

74-10-1991

**MONSIEUR YOLAND BÉLAND: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Yoland Béland, 2552, route du Curé-Labelle, lot 10b, rang "B", canton de Joly, concernant l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge latérale, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

La présente résolution abroge la résolution numéro 8727-10-1991.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

8775-10-1991

**MONSIEUR JEAN BERTHIAUME: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Jean Berthiaume, 16421, rive ouest du Lac-Labelle, lot 149, rang "F", canton de Labelle, concernant l'agrandissement du bâtiment principal, et ce, suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

8776-10-1991

**MONSIEUR JEAN-GUY FILION: DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Après avoir pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme suite la demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Guy Filion, 6775, boul. du Curé-Labelle, lot 8-17, cadastre du Village de Labelle, concernant la construction d'un mur de soutènement en bordure du trottoir; Il est:

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'accepter ladite demande de dérogation mineure de monsieur Jean-Guy Filion, 6775, boulevard du Curé-Labelle, lot 8-17, cadastre officiel du Village, pour la construction d'un mur de soutènement en bordure du trottoir.

Le Maire Robert Nantel est contre cette décision.

La présente résolution abroge la résolution numéro 8726-10-1991.

Adoptée sur dissidence

8777-10-1991

**PAPINEAU COFFRAGE ENR.: CONSTRUCTION D'UN MUR DE SOUTENEMENT**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'accepter l'offre de Papineau Coffrage Enr. de Mont-Laurier, pour la construction d'un mur de soutènement sur la rue du Collège, entre les propriétés de messieurs Guy Labelle et Marcel Perreault, et ce, pour un montant total de mille dollars (1 000,00 $), incluant l'armature et le coffrage, le tout suivant soumission du 10 octobre 1991.

Adoptée à l'unanimité

8778-10-1991

**MADAME STELLA DEMERS BASQUE: INFRACTION A LA BANDE RIVERAINE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de reporter à une prochaine session, la décision du conseil municipal concernant le dossier d'infraction à la bande riveraine sur la propriété de madame Stella Demers Basque.

Adoptée à l'unanimité

8779-10-1991

**OFFICE MUNICIPAL DE LABELLE: BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1991**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'accepter un montant de trois quatre-vingt dollars (380,00$) supplémentaire au budget de l'année 1991 de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle, pour l'agrandissement de la remise extérieure.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

80-10-1991 ou annotation

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE: PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1992**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'approuver les prévisions budgétaires pour l'année 1992 de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle au montant de 67 537,00 $.

La contribution de la Municipalité de Labelle à l'Office Municipal d'Habitation de Labelle pour l'année 1992 sera de 6 753,70 $0.

Adoptée à l'unanimité

81-10-1991

**MONSIEUR JEAN BRISEBOIS: REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LABELLE**

PROPOSÉ par le maire Robert Nantel,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu que le conseiller Jean Brisebois siège au poste de représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

82-10-1991

**MONSIEUR CLAUDE RYAN, MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES: LOI 145**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu de demander à monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires Municipales, de bien vouloir surseoir à son projet de loi 145, étant donné l'énorme surcroît de dépenses qu'occasionnerait ladite loi aux municipalités du Québec déjà lourdement surchargées de toute part.

Adoptée à l'unanimité

83-10-1991

**MONSIEUR JEAN-PIERRE PAQUETTE: DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de référer au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et rapport au conseil, la demande de modification de zonage de monsieur Jean-Pierre Paquette.

Adoptée à l'unanimité

84-10-1991

**PROLONGEMENT DU CHEMIN SUR LA RIVE SUD DU LAC DE LA SUCRERIE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de mandater monsieur Michel Labelle, ingénieur de la firme Labelle et Associés, pour étudier et préparer un estimé du coût pour le prolongement du chemin sur la rive sud du lac de la Sucrerie, et ce, suite à la demande des propriétaires des lots 29 à 42, du rang "D", canton de Labelle.

Adoptée à l'unanimité

85-10-1991

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE: NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'accepter le nouvel horaire d'ouverture de la bibliothèque municipale tel que soumis par la responsable, madame Brigitte Roberts, soit:

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS

No de résolution ou annotation

| | | | |
|---|---|---|---|
| MARDI: | 13h00 à 16h00 | 18h30 à 20h30 = | 5 hres |
| MERCREDI | 13h00 à 16h00 | | 3 hres |
| JEUDI | 13h00 à 16h00 | 18h00 à 21h00 = | 6 hres |
| VENDREDI | 13h00 à 16h00 | 18h00 à 21h00 = | 6 hres |

Adoptée à l'unanimité

8786-10-1991

**PROJET D'ACCESSIBILITÉ A LA PROPRIÉTÉ RÉSIDENTIELLE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu que le conseil municipal rencontre la conseil d'administration de la Caisse Populaire de Labelle à une date à déterminer, pour discuter de la possibilité d'un projet d'accessibilité à la propriété résidentielle à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

8787-10-1991

**MADAME CHRISTINE LESSARD: DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CLSC DES TROIS VALLÉES**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu de féliciter madame Christine Lessard pour sa nomination au poste de directrice générale du CLSC des Trois Vallées.

Les membres du conseil municipal lui souhaite tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

8788-10-1991

**FIRME RENÉ GIRARD: PÉRIODE DE CONSULTATION GRATUITE SUR LA REGLEMENTATION D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'informer la firme René Girard, urbanisme et aménagement du territoire, que suite à l'offre de services soumise pour la préparation de la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Labelle, la période d'apprentissage gratuite est de six (6)mois suivant l'entrée en vigueur de ladite réglementation.(article 4.2).

Étant donné que la réglementation d'urbanisme est entrée en vigueur le 5 août
1991, la période d'apprentissage se terminera le 5 février 1992.

La municipalité n'a donc pas à payer la facture du 30 août 1991 au montant de 85,60 $.

Adoptée à l'unanimité

8789-10-1991

**CHORALE LES COEURS RYTHMÉS: UTILISATION DE LA SALLE DU CONSEIL**

PROPOSÉ par la conseillère Martine David,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser la chorale Les Coeurs Rythmés de Labelle, d'utiliser la salle du conseil comme vestiaire samedi le 28 octobre 1991 à l'occasion du 6e rassemblement des Coeurs en Nord. Madame Ghislaine Charette en sera la responsable.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

90-10-1991 **GROUPE ALPHA LAURENTIDES: UTILISATION DU PAVILLON DU PARC DU CENTENAIRE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'autoriser le Groupe Alpha Laurentides, d'utiliser le local au sous-sol du pavillon du Parc du Centenaire les lundis de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00, en plus des mardis, mercredis et jeudis, pour l'éducation des adultes.

Cependant, le local devra rester libre les jours où étudiants de la Commission Scolaire des Laurentides sont en congé et durant toute la période des fêtes de Noel et du Nouvel An, et ce, les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Adoptée à l'unanimité

91-10-1991 **ADOPTION DES COMPTES**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par la conseillère Martine David
et résolu d'autoriser le paiement des comptes à être déboursés au fonds général de la municipalité suivant le registre numéro 91-19 daté du 16 octobre 1991.

Adoptée à l'unanimité

92-10-1991 **SOPRIN, EXPERTS CONSEILS: PAIEMENT D'HONORAIRES**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser le paiement des honoraires de Soprin, Experts Conseils, au montant de six mille neuf cent cinquante-cinq dollars (6 955,00 $), représentant les honoraires pour la préparation de plans et devis pour le remplacement du tuyau d'aqueduc sur la rue du Moulin.

Adoptée à l'unanimité

93-10-1991 **AGRÉGATS DE LABELLE: ACHAT DE GRAVIER POUR LA RÉSERVE DE SABLE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu d'autoriser l'achat de 1 000 tonnes de gravier 03/8 tamisé de Les Agrégats de Labelle Inc., au coût de un dollar et quatre-vingt-quinze cents (1,95$) la tonne, et ce, pour la réserve de sable qui servira à l'entretien des chemins et rues durant l'hiver 1991-1992.

Adoptée à l'unanimité

94-10-1991 **MINES SELEINE: ACHAT DE SEL A DÉGLACAGE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser l'achat de 2 000 tonnes de sel à déglaçage de Les Mines Seleine, au coût de cinquante-quatre dollars et quatorze cents (54,14$) la tonne plus les taxes applicables et incluant le coût du transport à Labelle.

Adoptée à l'unanimité

95-10-1991 **PNEUS MONT-LAURIER: ACHAT DE PNEUS POUR LA NIVELEUSE**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'acheter de Pneus Mont-Laurier, quatre (4) pneus 1400 X 24 "GRIPPER" rechapé à chaud pour la niveleuse, au coût de trois cent vingt-cinq dollars (325,00$) chacun.

Adoptée à l'unanimité

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

**8796-10-1991** **PNEUS LEGAULT: ACHAT DE PNEUS POUR LA PÉPINE ET LE CAMION 4X4**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'acheter de Pneus Legault de St-Jovite: deux (2) pneus Good Year 10 plis, 21L X 24, pour la pépine, au prix de trois cent soixante-quatre dollars (364,00$) chacun; deux (2) pneus Good Year 10 plis, 12 X 16 pour la pépine, au prix de deux cent trente-deux dollars (232,00$) chacun; quatre (4) pneus Good Year 750 R 16 pour le camion 4X4, au prix de cent trente-cinq dollars (135,00$) chacun.

Adoptée à l'unanimité

**8797-10-91** **MONSIEUR SIDNEY ROBERTS: TRAVAUX DE PEINTURE DANS LA GRANDE SALLE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le maire Robert Nantel
et résolu de retenir les services de monsieur Sidney Roberts pour effectuer les travaux de peinture de la cuisine, y compris les armoires, et le mur sud de la grande salle de l'Hôtel de Ville, pour un coût total de cent cinquante dollars (150,00$). La Municipalité de Labelle fournira la peinture nécessaire à ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

**8798-10-1991** **ODESTA CORPORATION: ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA MISE A JOUR DES PERMIS**

PROPOSÉ par le conseiller Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser l'achat d'un logiciel de Odesta Corporation pour la mise à jour des permis, au coût de cent soixante-neuf dollars et soixante-quatorze cents (169,74$).

Adoptée à l'unanimité

**8799-10-1991** **6e RASSEMBLEMENT DES COEURS EN NORD A LABELLE**

PROPOSÉ par le conseiller André Beaudry,
APPUYÉ par le conseiller Jean Brisebois
et résolu d'autoriser un montant jusqu'à un montant maximum de deux cent dollars (200,00$), pour décorer l'entrée extérieur de l'Hôtel de Ville pour souhaiter la bienvenue à toutes les personnes qui nous visiteront à l'occasion du 6e Rassemblement des Coeurs en Nord le 26 octobre prochain.

Adoptée à l'unanimité

**8800-10-1991** **ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION 625 DU SERVICE D'INCENDIE**

PROPOSÉ par le conseiller Jean Brisebois,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu d'autoriser l'achat de Pneus Mont-Laurier, pour quatre (4) pneus pour le camion 625 du Service d'incendie, au coût de deux cent vingt-cinq dollars (225,00$) chacun.

Adoptée à l'unanimité

**8801-10-1991** **POSTE DE LA SURETE DU QUEBEC DE LABELLE**

CONSIDÉRANT que des rumeurs circulant à l'effet que les postes de la Sûreté du Québec dans la comté de Labelle seront décentralisés;

CONSIDÉRANT que dans le comté de Labelle, trois postes de la Sûreté du Québec desservent présentement la population dudit comté, soit Ste-Agathe, Labelle et Mont-Laurier;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT que le poste de la Sûreté du Québec de Labelle est très bien situé pour desservir la population du secteur, tout en tenant compte des distances à parcourir pour donner à la population un excellent service en plus de minimiser les coûts des parcours entre les postes de la Sûreté du Québec de Ste-Agathe et de Mont-Laurier;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel qu'il y ait deux postes de la Sûreté du Québec dans la municipalité régionale de comté des Laurentides pour assurer un minimum de services à la population;

EN CONSÉQUENCE; Il est:

PROPOSÉ par le maire Robert Nantel,
APPUYÉ par le conseiller Bernard Lanthier
et résolu de demander à monsieur Claude Ryan, Ministre des Affaires Municipales, d'accorder une attention approfondie à ce dossier, afin de ne pas priver la population du comté de Labelle, d'un service si essentiel.

Que copie de cette résolution soit adressée à la MRC des Laurentides, lui demandant d'appuyer ladite démarche auprès du Ministre des Affaires Municipales.

Adoptée à l'unanimité

:02-10-1991 **LEVÉE DE L''ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ par le conseille Bernard Lanthier,
APPUYÉ par le conseiller André Beaudry
et résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Robert Nantel
Maire

Huguette L. Labelle
Secrétaire-trésorier adjoint